

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE
DE
COMMERCE
FRANÇAISE
AU CANADA

**CHAMBRE DE COMMERCE
FRANÇAISE AU CANADA**

Reconnue par le Ministre du Commerce
et de l'Industrie le 20 août 1886.

429, AVENUE VIGER, MONTRÉAL (CANADA)

Téléphone : PLateau 9420

Adresse télégraphique : "GALLIA, MONTRÉAL"

BUREAU DE PARIS (France)

4, Place de l'Opéra - Téléphone : OPÉRA 08-08

Comment nous vous sommes utiles

Nous administrons des comptes courants et des comptes d'épargne. Nous faisons de l'escompte, des prêts à court terme et des avances sur titres, ainsi que des prêts aux particuliers. Nous effectuons au meilleur compte des encaissements et des remises. Nous émettons des lettres de crédit circulaires ou commerciales. Nous finançons les importations et les exportations.

Nous achetons et vendons des valeurs de placement de toute catégorie. Nous louons des coffrets de sûreté.

Nos ressources et notre expérience sont à votre disposition. Notre personnel est à vos ordres dans nos 536 bureaux.



BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Place d'Armes - Montréal

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(FRANCE)

37, rue Caumartin - Paris

BULLETIN

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE AU CANADA

MONTREAL

OCTOBRE 1948

No 511

EDITORIAL

La situation économique en France

I—L'accroissement de la production

Le développement de la production, déjà notable au début de l'année, s'est accentuée au printemps. La production, dépassant les vues les plus optimistes a atteint un niveau moyen estimé à 19% environ au-dessus de celui de 1938 et les perspectives semblent plus favorables encore.

Les chiffres publiés récemment soulignent le progrès continu des industries de base.

Pour l'énergie, l'extraction du charbon est 5% au-dessus de celle d'avant-guerre avec 4,500,000 tonnes par mois. Grâce aux importations de l'ordre de 1,500,000 tonnes, qui viennent essentiellement des Etats-Unis (à concurrence de 860,000 tonnes mensuelles), les disponibilités se trouvent dépasser celles de 1938. Les stocks sont d'autre part reconstitués. La Société Nationale des Chemins de Fer Français par exemple, dispose d'une trentaine de jours de marche, le Gaz de France également ; aussi, ce goulot d'étranglement, crucial en 1946 pour la production industrielle, a-t-il disparu.

En ce qui concerne l'électricité et le gaz industriel (naturel ou fabriqué), la progression est plus nette encore : de 140% pour la première, de 160% pour le second, sur la base de 100 en 1938. Quant aux carburants, l'aide américaine a permis la reprise des importations de pétrole brut à concurrence de 99% du niveau d'avant-guerre. Le plus intéressant dans ce domaine est la remise en état des raffineries dont la capacité de production réduite en 1945 à 4% de leur niveau normal, par suite des ruines de la guerre, est aujourd'hui revenue à 85%. Ainsi pourront être traités les pétroles du Moyen-Orient, et économisés des millions de dollars.

SOMMAIRE

	PAGE
La situation économique en France	1
La situation économique au Canada	5
Exploitation de la forêt et caractéristiques des bois canadiens	9
Prix et production en France et au Canada	13
Le système bancaire canadien	14
La Province de Québec	16
Notice à l'usage des exportateurs vers le Canada	21
Règlement financier des exportations françaises	23
Le Canada, vivier inépuisable	24
Les soieries de Lyon	26
Contrefaçon	27
Coût de la vie à Montréal	28
Membres de la Chambre de Commerce Française au Canada	29

Projet . . .

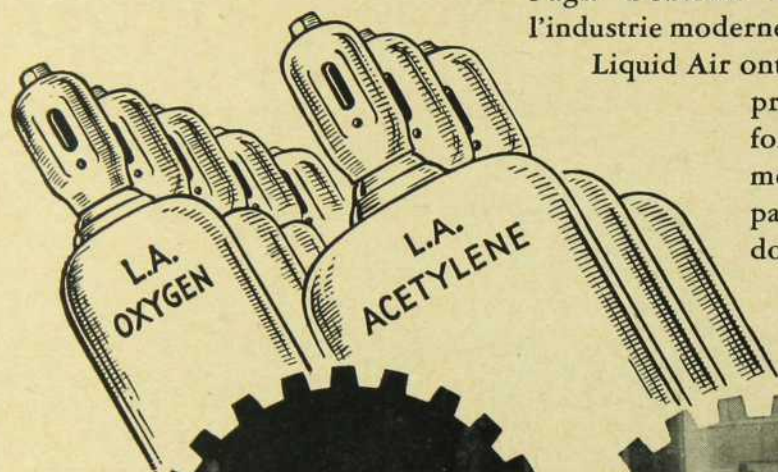
Application de la Flamme oxyacétylénique

La flamme oxyacétylénique joue un rôle primordial lorsqu'il s'agit d'obtenir les formes complexes demandées par l'industrie moderne. Les recherches conduites par Canadian Liquid Air ont abouti à une amélioration constante des

procédés et du matériel pour couper, former, joindre, tremper et nettoyer les métaux. Ces développements sont allés de pair avec les progrès réalisés dans les domaines connexes . . . Dans bien des cas, ils ont conduit à une amélioration du rythme de production. Chaque fois que

l'assemblage de métaux se fait plus vite, mieux et moins cher, vous pouvez trouver la marque de fabrique C.L.A.

OXYCOUPAGE — pour produire rapidement des formes simples ou compliquées, soit pour une unité soit pour un nombre illimité d'unités.



DÉCRIQUAGE À LA FLAMME — employé extensivement dans les aciéries pour enlever les criques et les défauts de surface des blooms et des brames et dans les fonderies pour supprimer les défauts de coulées dans les pièces en acier moulé.

CONDITIONNEMENT DES SURFACES — méthode la plus simple et la plus efficace pour préparer les surfaces métalliques pour la peinture — enlève toute peinture, saleté, rouille, calamine et humidité rapidement et complètement et laisse une surface chaude, sèche et idéale pour peindre.

TREMPE SUPERFICIELLE — procédé souple donnant une surface résistant très bien à l'usure pour des pièces en acier et ne changeant pas la composition du métal de base.

Canadian **LIQUID AIR** Company
LIMITED

ST. JOHN'S, Nfld. • SYDNEY • HALIFAX • MONCTON • QUEBEC • SOREL • MONTREAL • TORONTO • HAMILTON • LONDON • WINDSOR
WINNIPEG • REGINA • SASKATOON • CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER • NORTH VANCOUVER • VICTORIA

Dans l'industrie sidérurgique, la production de fonte est au-dessus du niveau d'avant-guerre, celle d'acier à 20%, celle de produits laminés à 31%. On prévoit pour les prochains mois 700,000 tonnes mensuelles d'acier et 500,000 tonnes de produits laminés, soit 40% de plus qu'en 1938, seulement 10% de moins qu'en 1929, année record de l'entre-deux-guerres.

Dans l'industrie chimique, la production de potasse d'Alsace et la production de phosphates d'Afrique du Nord sont supérieures de 40% à celles d'il y a dix ans. Celles de soude caustique de 60%; celles de carbonate de soude 60% également. La production de l'acide sulfurique vient d'atteindre l'ancien niveau, comme celle d'engrais azotés, ce qui est encore insuffisant en égard aux besoins accumulés.

Quant aux matériaux de construction, l'abondance de charbon a permis une production de chaux hydraulique de 143% par rapport à 1938, de ciment 142%, et le verre à vitre bat tous les records avec 290%.

Ainsi le facteur essentiel de toute économie : la quantité de marchandises mise à la disposition du public, évolue-t-il pour le moment, en France, dans un sens particulièrement favorable. Sauf crise nationale ou internationale, une amélioration générale doit en résulter, sinon immédiatement, du moins au plus tard vers la fin de l'année.

II—Récolte de céréales plus abondante

A la fin de juin, d'après les renseignements fournis par les directeurs des services agricoles, on pouvait espérer sauf circonstances atmosphériques ultérieures défavorables, les résultats suivants :

- pour le blé, 70 millions de quintaux, en regard de 32 en 1947 et 81 avant-guerre ;
- pour le seigle, 6 millions de quintaux au lieu de 3,800,000 en 1947 et de 7,800,000 avant-guerre ;
- pour l'orge, 12,600,000 quintaux au lieu de 10,600,000 en 1946 et 10,600,000 avant-guerre ;
- pour l'avoine, 37,300,000 quintaux au lieu de 35,800,000 en 1947.

L'approvisionnement de la France en céréales et plus spécialement en céréales panifiables se présente donc pour la prochaine campagne sous un aspect beaucoup plus favorable qu'en 1947-1948.

Bien qu'encourageants ces chiffres ne sont pas suffisants et le gouvernement n'a pas renoncé à recourir aux livraisons de blé en vertu du Plan Marshall. Il faut tenir compte en effet :

- 1°—de la nécessité de reconstituer les stocks ;
- 2°—du fait que la France Métropolitaine importait chaque année avant la guerre 12 à 15 millions de quintaux de céréales secondaires.

III—Amélioration de la balance commerciale

Le commerce extérieur de la France avec l'étranger s'est considérablement amélioré notamment en juin 1948, mois pendant lequel on a enregistré un accroissement notable aussi bien des sorties que des entrées des marchandises.

En effet, nos importations, qui s'établissaient à 38,486 millions de Francs en mai, se sont relevées à 46,303 millions en juin, soit de 158 millions de dollars à 190 millions de dollars, chiffre par conséquent supérieur à la valeur moyenne de 185 millions de dollars constatée en 1947.

De même nos exportations sont passées de 19,905 millions de Francs en mai à 23,694 millions de Francs en juin, ou de 89 millions à 106 millions de dollars.

Même en écartant la part de l'exportation sarroise qui n'était pas comprise dans nos statistiques de 1947, on peut estimer que l'exportation française comparable à celle de l'année passée s'établit, en juin, à 95 millions de dollars, soit 7 millions de dollars de plus que la moyenne mensuelle de 1947.

La première constatation qui s'impose est que malgré l'augmentation globale de nos exportations, la décomposition de ces dernières en grands groupes reste presque exactement ce qu'elle était au mois de mai. Et, de fait, presque tous les postes qui concernent des produits bruts ou des objets fabriqués paraissent avoir profité de ce développement.

Sans doute, en ce qui concerne les premiers l'accroissement des exportations doit-il être attribué à la décision prise il y a quelques mois d'ouvrir nos frontières à la sortie de matières cependant indispensables à notre industrie, mais la situation est toute différente pour nos exportations d'objets fabriqués et l'on ne peut qu'être surpris, très heureusement d'ailleurs, du développement dont elles ont bénéficié vers le milieu de l'année.

Ce brusque renversement de la tendance exclut l'idée d'une influence de retardement de la dévaluation ; celle-ci se serait déjà fait sentir, au moins partiellement, pendant le mois de mai, or ce dernier a été marqué par une grave dépression. On serait donc plutôt amené à voir dans le redressement du mois de juin le résultat de la politique de restriction du pouvoir d'achat intérieur et par conséquent de la crise de mévente qui aurait conduit les exportateurs à consentir des baisses de prix pour les ventes à l'étranger.

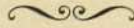
PERSPECTIVES

Si satisfaisants que soient les résultats examinés ci-dessus il convient d'éviter de se laisser aller à un optimisme excessif que l'avenir pourrait démentir.

L'approvisionnement de l'industrie française en matières premières et en biens d'équipement continue à poser un problème dont la gravité ne saurait être atténué par un gonflement passager des importations. On peut souhaiter néanmoins que grâce à l'E.C.A. les importations de matières premières et d'équipement pourront se tenir à un niveau suffisant pour permettre à l'industrie française d'augmenter sa production.

De même pour les exportations, le renversement brutal de l'évolution doit inciter à une certaine prudence, mais l'industrie s'efforcera vraisemblablement de mettre en oeuvre tous les moyens susceptibles d'accroître ses ventes à l'étranger et plus spécialement dans la "zone dollar" afin de les porter au niveau très supérieur qu'elles devraient atteindre dans les années à venir, pour assurer le redressement si nécessaire de la balance commerciale de la France.

La situation économique au Canada



La production industrielle qui demeure près des niveaux sans précédent de temps de paix, la grande activité de l'industrie de la construction, l'expansion saisonnière remarquable de l'emploi et la hausse persistante des prix sont quelques-uns des traits saillants du début de l'été. A la fin de la première semaine de juin, l'emploi atteint 4,948,000, soit 127,000 de plus que l'an dernier, et le pourcentage de chômeurs parmi les effectifs travailleurs de la nation décline à 1.6 p. 100. L'indice de l'emploi dans les principales industries passe de 186.5 le 1er mai à 191.7 le 1er juin, touchant, pour cette date, un nouveau sommet de près de 4 p. 100 au-dessus de celui de juin dernier.

L'indice du coût de la vie, qui reflète un brusque renchérissement des produits alimentaires et de plus faibles augmentations parmi les autres principaux composants, sauf le loyer, avance de 154.3 à 156.9 en juin, sur la base de 1935-1939 établie à 100. Le plein effet de certains événements récents sur les prix n'est pas encore manifeste. Il s'agit de l'abolition des taxes spéciales d'accise imposées en novembre dernier sur certaines marchandises durables de consommation, de la suppression des subventions sur les graisses et les huiles, de la nouvelle subvention aux meuniers de farine domestique et de la levée de l'interdit sur l'exportation de bovins de boucherie et de viandes aux Etats-Unis, — qui amène la hausse des prix du bétail dans les parc canadiens dès sa mise en vigueur le 16 août.

La première estimation de la récolte de blé cette année, fondée sur les conditions de végétation à la fin de juillet et sur les emblavures établies par le relevé précédent des cultures, donne 372 millions de boisseaux, environ 31 millions de plus qu'en 1947, mais environ 35 millions de moins que la moyenne de 1938-1947. Les stocks de blé reportés à la nouvelle campagne agricole s'établissent maintenant à 76 millions de boisseaux, c'est-à-dire plus de 11 millions de moins qu'il y a un an, et de beaucoup moins que la moyenne de 270,200,000 boisseaux durant les dix dernières années. On prévoit donc des disponibilités totales de 448 millions de boisseaux durant l'année prochaine, ce qui permettrait d'en exporter environ 220 millions à condition que la disparition et les stocks domestiques demeurent à peu près les mêmes que ceux de la dernière campagne agricole.

Tendances des exportations

Le commerce d'exportation du Canada reste ferme en général. Les exportations totales des six premiers mois s'élevèrent à 1,400 millions de dollars, soit 5.4 p. 100 de plus

que celles de la même période en 1947. Les statistiques des exportations révèlent deux tendances prédominantes; elles reflètent d'une part, un succès encourageant de notre effort actuel pour étendre nos marchés aux zones à devise forte et, d'autre part, les effets restrictifs sur nos exportations des difficultés persistantes de devise dans plusieurs de nos principaux marchés outre-mer. A ce sujet, un rapport provisoire spécial de l'O.N.U. sur la situation économique dans le monde révèle que l'économie mondiale, sérieusement déséquilibrée à la fin de 1947, continue de se détériorer au début de cette année avec un déclin du commerce international (de 7 p. 100 inférieur à la moyenne de 1938), en dépit d'une augmentation constante de la production industrielle mondiale, qui est présentement de 35 p. 100 supérieure à celle de 1938. Le rapport déclare que la plupart des pays sont encore aux prises avec d'énormes déficits commerciaux, une pression inflationniste et une rareté de denrées fondamentales.

Augmentation des exportations aux Etats-Unis

Le niveau toujours élevé de la demande aux Etats-Unis, accompagné des besoins soutenus de placements et de nécessités de consommation, malgré la montée en spirale des frais et des prix, contribue à l'augmentation régulière et sensible des exportations canadiennes à ce pays. Les exportations en juin ont une valeur de 110 millions de dollars, soit 20 millions de plus que durant le même mois il y a un an. Au cours des six premiers mois de 1948, leur valeur s'établit à plus d'un tiers de plus qu'au cours de la même période l'an dernier, passant de 482 millions à 646 millions de dollars. Tous les principaux groupes de denrées enregistrent des gains considérables, sauf les produits chimiques qui accusent un léger déclin. Le bois, les produits du bois et le papier, le groupe le plus important au point de vue de la valeur des exportations canadiennes aux Etats-Unis, enregistrent une augmentation de 283 millions de dollars durant le premier semestre de 1947 à 355 millions pendant la première moitié de 1948. Le deuxième groupe en importance, les métaux non ferreux et leurs produits, augmente de 52 à 73 millions de dollars.

La levée de l'interdit, en vigueur depuis 1942, sur les expéditions de bovins de boucherie, de veaux et de produits comestibles de la viande aux Etats-Unis entraînera probablement une augmentation sensible des exportations d'animaux et de produits animaux, qui étaient de 69 millions de dollars jusqu'à la fin de juin, durant les mois à venir. En vertu des

Nous invitons...

les membres actifs et les membres adhérents de la Chambre de Commerce Française à se prévaloir de nos services dans les trois domaines suivants :

DIVISION: PRÉVENTION DES INCENDIES

AUTOFYRSTOP — automatique et électrique avec alarme ;
EXTINCTEURS CHIMIQUES de tous genres ;
SERVICE de rechargement.

DIVISION: ARROSEURS AUTOMATIQUES (SPRINKLERS)

Sans obligation de votre part et à votre demande, nos ingénieurs vous fourniront tous renseignements, plans et devis.

DIVISION: LAROUSSE (AGENCE LAROUSSE-CANADA)

Larousse XXe siècle (6 volumes) ; Larousse Universel (2 volumes) ; Grand Mémento Encyclopédique (2 volumes) ; Larousse Agricole (2 volumes) ; L'Art, des origines à nos jours (2 volumes) ; La Science, ses progrès et ses applications (2 volumes) ; Larousse Médical ; Larousse Ménager ; Larousse Gastronomique ; Larousse Commercial ; Larousse de l'Industrie ; La Mythologie Générale ; L'homme ; La Musique ; Les Grandes Figures ; Histoire de la Découverte de la Terre ; Sur les autres mondes ; Histoire générale des peuples.

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

LES

Sociétés Jean Bonnel

BUREAUX: 4450 RUE ST-DENIS • MONTREAL • TELEPHONE: PLateau 9875
ATELIERS: 4443 RUE DROLET • MONTREAL • TELEPHONE: PLateau 9876
SUCCURSALE: 293 BOULEVARD CHAREST • QUEBEC • TELEPHONE: 4-7433

ententes commerciales de Genève, le contingent des Etats-Unis en bêtes à cornes de plus de 700 livres est augmenté de 225,000 à 400,000 têtes annuellement, au tarif minimum. En plus des exportations de bêtes à cornes vivantes, le boeuf et ses sous-produits ont aussi un marché aux Etats-Unis; les droits établis à Genève, sont de 3 cents la livre contre l'ancien taux de 6 cents. Les exportations canadiennes de viande de boeuf sont beaucoup moins fortes depuis la fin de la guerre; elles diminuent de 195 millions de livres en 1945 à 49 millions en 1947. Les exportations de viande de boeuf canadien au Royaume-Uni diminuent d'un équivalent de 600,000 têtes en 1944 à 35,000 têtes durant les sept premiers mois cette année.

Déclin des exportations aux autres régions

Contrairement à la valeur accrue des exportations canadiennes aux Etats-Unis, les exportations au Royaume-Uni, aux autres pays britanniques et à l'Europe en juin baissent à 109 millions de dollars, soit 65 millions de moins qu'il y a un an. Durant les six premiers mois, les exportations vers ces pays diminuent de 730 millions de dollars en 1947 à 654 millions; le total des exportations vers les pays britanniques décline de 552 à 510 millions de dollars, bien que les exportations au Royaume-Uni uniquement demeurent un peu plus élevées que l'an dernier. Les exportations vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande déclinent de 44 millions à 27 millions de dollars et vers l'Afrique du Sud, de 40 à 34 millions de dollars. Compte tenu des prix généralement plus élevés cette année, il se produit une réduction considérable du volume effectif de nos exportations à ces régions durant le premier semestre de 1948.

La tendance plus faible des exportations vers les régions autres que les Etats-Unis a été accentuée jusqu'ici par le brusque déclin des exportations courantes de blé et de farine, qui sont de 71 millions de dollars ou de plus de 31 p. 100 inférieures à celles de l'an dernier à la fin de juin, ainsi que par les retards à obtenir les autorisations en vertu du programme du redressement de l'Europe durant les premiers mois de sa mise en vigueur. Ainsi, jusqu'au milieu de juillet, les autorisations accordées aux nations participantes s'élèvent à 816 millions de dollars (y compris 145 millions autorisés pour l'achat au Canada), tandis que l'allocation réelle qui aurait pu être faite durant les trois premiers mois était de 1,326 millions de dollars.

Toutefois, les portions non dépensées peuvent être reportées et l'administration de la collaboration économique annonce qu'elle compte inscrire au budget, à la fin de mars, tout le montant de 5,055 millions de dollars autorisé durant la première période de 12-15 mois. Cette mesure comporte une augmentation considérable du volume des autorisations durant les mois à venir. Au cours de la première semaine d'août, elles s'élèvent à 94 millions de dollars, avec 36 millions pour les exportations canadiennes, ce qui porte le total canadien à près de 200 millions durant cette période.

Une aide sans cesse grandissante en dollars au Royaume-Uni et à l'Europe occidentale devrait déterminer une augmentation des expéditions canadiennes à ces marchés d'outre-mer. La tendance déclinante qui se fait sentir durant le

premier semestre de l'année ne sera peut-être pas entièrement contre-balancée, à cause des perspectives d'une amélioration quant à l'approvisionnement alimentaire de l'Europe, des dispositions du programme de redressement de l'Europe qui prévoient l'achat exclusif aux Etats-Unis des denrées, fait très important, de la persistance de conditions commerciales anormales et de régies générales des importations dans plusieurs pays.

Recettes, dépenses et revenu des chemins de fer

L'effet des nouveaux tarifs de transport ferroviaire sur les recettes des chemins de fer canadiens se reflète dans les statistiques de mai. Les recettes totales du mois, premier mois complet durant lequel l'augmentation de 21 p. 100 est en vigueur, atteignent un nouveau sommet mensuel de 71 millions de dollars contre \$66,900,000 en mai 1947. En même temps, toutefois, les dépenses d'exploitation augmentent aussi à un sommet mensuel de 63 millions de dollars, soit plus de 4 millions de plus que l'an dernier; le revenu d'exploitation ferroviaire (c'est-à-dire les recettes moins les dépenses d'exploitation et autres charges comme les taxes courues et les locations de propriétés) diminue de \$4,800,000 à \$4,300,000 en mai.

Les recettes du transport-marchandises en mai sont de 57 millions de dollars, soit une augmentation de 7.8 p. 100 sur le même mois l'an dernier. Cette augmentation est remarquable, étant donné que le tonnage et le revenu par tonne-mille sont respectivement inférieurs de 5.9 et 14.7 p. 100 à ceux d'il y a un an. D'autre part, les recettes moyennes découlant du transport-marchandises par tonne augmentent de 26.5 p. 100, soit de 1.018 à 1.288 cents, en raison de l'augmentation des tarifs et des changements dans la quantité relative de marchandises de haute et de basse classe transportées. Les recettes de messagerie sont aussi plus élevées qu'il y a un an en mai, mais les recettes découlant du transport de voyageurs déclinent de \$434,000 ou de plus de 6. p. 100. Au cours des cinq premiers mois de 1948, les recettes d'exploitation sont plus élevées qu'au cours de la même période l'an dernier, soit 330 millions contre 306 millions de dollars; les frais d'exploitation augmentent de 278 à 303 millions de dollars et le revenu diminue de \$12,500,000 à \$10,400,000.

Ces chiffres ne comportent pas les frais supplémentaires d'exploitation ferroviaire causés par le règlement du différend relatif aux salaires des employés de chemins de fer en juillet, que les chemins de fer établissent à plus de 76 millions de dollars annuellement. La Commission des transports annonce que les chemins de fer ont demandé une augmentation provisoire de 15 p. 100 des tarifs du transport-marchandises et une augmentation permanente de 20 p. 100 afin de pouvoir faire face aux frais accrus depuis l'entrée en vigueur des nouveaux salaires en avril. Quant au charbon et au coke, l'augmentation proposée du tarif est de 10 cents la tonne, intérimaire, et 15 cents, permanente.

Les chemins de fer ont aussi l'intention de soumettre à la Commission, au cours de l'étude générale du tarif du transport-marchandises, ordonnée par le gouvernement fé-

Tél.: PLateau 3365

*Les Ateliers
d'Art Liturgique Eurq.*

GEORGES SCHAEFER. Prop.

Manufacturier et Importateur de
Vêtements Sacerdotaux, Toiles,
GALONS ET FRANGES OR,
Dentelles, Dais, Ombrellinos,
Bannières, Tentures de deuil,
Vases sacrés, et Bronzes d'église.

Membre actif de la Chambre de Commerce Française

29 est. rue St-Jacques

Montréal 1

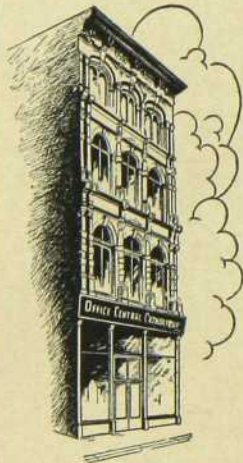
J. Saint-Loup

*Représentant
de fabriques françaises*

ARTICLES RELIGIEUX
ORNEMENTS D'ÉGLISE

134 ouest. rue St-Paul

Montréal 1, P.Q.



Office Central Catholique Étée

Importateurs d'objets de piété

CHAPELETS, MEDAILLES, CRUCIFIX,
IMAGES, MISSELS, ETC.

Représentants de fabricants et d'éditeurs français

50 ouest, rue Notre-Dame

MONTREAL 1, CANADA

déral, un projet d'égalisation de certains tarifs entre l'Est et l'Ouest du Canada. La constitutionnalité d'une Commission royale sur le tarif du transport-marchandises demandée par sept gouvernements provinciaux, est présentement étudiée par le ministère de la Justice.

Un avis a été aussi déposé par les chemins de fer que le 15 septembre, le tarif du transport-marchandises augmentera de 15 p. 100 sur toutes les lignes où il y a concurrence, c'est-à-dire les lignes où, par suite de la concurrence présentée par le transport par camion ou par eau, les tarifs sont inférieurs au maximum autorisé et, par conséquent, peuvent être augmentés sans autorisation de la Commission des transports pourvu qu'ils n'excèdent pas le maximum permis.

Dette sur les fermes dans les Prairies

De plus amples renseignements sur la réduction sensible de la dette agricole des Prairies sont donnés dans un exposé provisoire du recensement des provinces des Prairies en 1946. Le nombre de fermes qui déclarent des dettes hypothécaires et des dettes de conventions de vente diminue de 115,906 en 1941 à 67,100 en 1946, soit de 42 p. 100. Le total des dettes hypothécaires sur les fermes des Prairies décline durant cette période de \$173,100,000 à \$80,400,000, soit 53 p. 100; les dettes de conventions de vente baissent de \$123,400,000 à 80 millions de dollars, soit 34 p. 100. La Saskatchewan montre les plus fortes réductions; ses dettes hypothécaires s'établissent à 56 millions de dollars ou 60.1 p. 100 de moins et ses dettes de conventions de vente, à 22 millions ou 35 p. 100 de moins.

Les dettes sur les fermes des Prairies garanties par des privilèges sur les récoltes, le bétail ou l'outillage diminuent aussi rapidement; le nombre d'exploitants agricoles qui déclarent des dettes de cette nature baisse de 37,345 en 1941 à 4,751 en 1946, alors que le total des privilèges était de \$3,900,000 contre \$18,400,000 au recensement précédent. La réduction totale des dettes sur les fermes des Prairies est probablement plus considérable que ne l'indiquent ces chiffres, car l'orbite du recensement de 1946 est plus grand que celui de 1941 et embrasse toutes les terres et tous les bâtiments, aussi bien loués que possédés, tandis qu'auparavant, seule la propriété exploitée par le propriétaire était comprise.

Revue des Statistiques, Ottawa.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

*vous offre le moyen le plus facile de visiter,
dans tous leurs détails, les régions les plus pittoresques,
artistiques et gastronomiques de la France.*

POUR BROCHURES, HORAIRES, ITINÉRAIRES, TARIFS,
BILLETS ET TOUTS RENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ

VOTRE AGENT HABITUEL

ou le correspondant de la S.N.C.F. pour le Canada :
JULES HONE, 5717 avenue Notre-Dame de Grâce
Montréal 28 — DExter 9014

Exploitation de la forêt et caractéristiques des bois canadiens

II

LES EPINETTES CANADIENNES

On trouve dans la partie orientale du Canada, trois différentes espèces d'épinettes, l'épinette blanche (*Picea glauca*), l'épinette noire (*Picea mariana*) et l'épinette rouge (*Picea rubens*).

L'épinette occupe le second rang, se classant immédiatement derrière le sapin Douglas, dans la production de bois ouvrable, mais pour la fabrication de la pulpe et du papier, elle vient en tête de toutes les autres essences de la forêt canadienne.

L'épinette canadienne, blanche et noire, se rencontre dans tout cet immense territoire situé au nord de la zone sub-arctique et qui s'étend de l'Atlantique à l'Alaska. On en trouve également quelques spécimens dans la partie septentrionale des Montagnes Rocheuses, en Colombie britannique, mais elle n'atteint pas les rivages du Pacifique. Seule, l'épinette rouge se trouve confinée au territoire constitué par deux provinces maritimes : la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

Le bois de l'épinette blanche ou noire est de teinte très claire. Celui de l'épinette rouge est de teinte tirant sur le roux. Toutefois, ces trois essences sont à ce point similaires que l'usage n'en fait pas la différence.

L'épinette est un bois relativement tendre, il pèse environ 28 livres au pied cube. Son fini est aisé et prend une belle apparence. Il se travaille facilement. La peinture et l'émail prennent fort bien sur son bois. Il constitue un bois d'emballage précieux, et spécialement pour la fabrication de certains emballages, tel que celui du beurre. C'est un élément de premier choix pour la fabrication des containers, en effet, il ne se fend guère et se cloue à merveille. Sa résistance et sa solidité sont très médiocres, aussi n'est-il pas employé lorsqu'une certaine résistance est exigée. Son coefficient de résistance aux intempéries est moyen, mais suffisant pour répondre aux nécessités courantes de la construction générale, de plus, il est très flexible, et pour cette raison, il est très employé pour les échafaudages. Il sèche facilement et uniformément, son coefficient de rétrécissement est moyen.

Principales utilisations :

Constructions légères	Pulpe et papier
Portes et fenêtres	Rayonne et cellophane
Carénage	Carénage de wagon
Emballages (beurre, fromage)	Pompes et silos
Caisses	Tuyaux d'orgues
Instruments musicaux	Etagères
Instruments aratoires	Charpentage général
Menuiserie	Moules pour béton
Rames et avirons	Echafaudages
Caisse de résonance (piano)	

L'épinette est vendue généralement sous forme de madriers de 2 à 3 pouces d'épaisseur, sur 4 à 11 pouces de large et de 10 à 16 pieds de longueur.

L'ÉPINETTE SITKA

(*Sitka spruce* ou *silver spruce*) *Picea sitchensis*.

C'est l'un des géants de la forêt, son diamètre atteint 10 pieds et sa hauteur quelque 200 pieds. Toutefois ses dimensions standard sont plus modestes, 3 à 6 pieds de diamètre, 100 à 150 pieds de haut. Ainsi que la plupart des arbres géants canadiens, on le rencontre le long de la bande côtière de la Colombie britannique, et dans les forêts des îles de la Reine Charlotte, où il atteint ses dimensions maxima.

Le bois de cette épinette est léger, 27 livres au pied cube. Sa teinte est un peu plus marquée que celle des autres espèces, son bois revêt un joli ton crème tirant sur le rose. Il n'y a guère de différence entre le bois du cœur et celui de l'aubier. Il se travaille avec aisance et prend un fini argenté et très fin. Il se cloue bien, ne fend pas, ne se contracte pas trop en séchant, garde bien la peinture et l'émail. Il se colle à merveille.

En raison de la grande taille du fût, lequel est bien dégagé, il fournit un pourcentage élevé de bois ouvrable. Il est pratiquement sans saveur ni odeur.

L'épinette Sitka est l'une des épinettes les plus résistantes. Ses dimensions permettent d'en retirer des madriers de bonnes tailles sans noeuds ni défauts. Si l'on tient compte de son poids relativement faible, on peut le considérer comme un bois solide et résistant, et ceci constitue un facteur très important pour son utilisation dans l'industrie aéronautique. Il résiste très bien aux chocs et ne se fend ni se brise aisément. Son coefficient de résistance aux intempéries est médiocre, comme c'est le cas pour l'ensemble des épinettes. Il sèche assez facilement lorsque débité en planches ou en madriers de petites dimensions, toutefois le séchage de madriers de grandes dimensions devra faire l'objet de soins attentifs, surtout s'il s'agit d'un bois de première qualité. Son coefficient de rétrécissement est moyen.

Utilisations types :

Mâts et espars	Charpentage
Construction aéronautique	Construction
Caisses pour beurre	Ustensiles de bois
Containers	Pulpe et papier
Caisse de résonance pour instrument de musique	Instruments aratoires
Tuyaux d'orgue	Echelles
Canalisation	Tonnellerie
	Menuiserie générale

Elle est parfois vendue sous forme de madriers, mais son exportation se fait en général sous la forme de poutres ou de plaques d'une longueur atteignant 40 pieds sur une largeur de 30 pieds. Il y a trois qualités : la qualité "aéroplane", la qualité no 2 "supérieure", la qualité no 3 "marchande".

LA PRUCHE DE L'EST

(*Eastern Hemlock* — *Tsuga canadensis*)

La pruche de l'est n'est pas un arbre de haute taille.

Son diamètre moyen varie entre 1½ et 2 pieds et sa hauteur entre 50 et 70 pieds. Le fût est droit et bien dégagé. On la rencontre dans l'immense quadrilatère qui s'étend au sud du bouclier canadien, de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au lac Supérieur.

Le bois de la pruche de l'est est d'une teinte chamois tirant sur le rouge. Il pèse environ 29 livres au pied cube. On l'utilise en général à l'état brut pour les travaux de construction. Son coefficient de résistance est assez médiocre, différant peu de celui des épinettes, sa résistance aux intempéries est moyenne, et il est utilisé au Canada comme traverses de rails, et comme planches pour tabliers de ponts. Toutefois, après lui avoir fait subir un traitement approprié, il peut rendre des services plus importants, mais il n'est pas considéré comme une essence d'exportation importante. Il sèche assez difficilement en raison de sa tendance marquée à se déformer.

Utilisations principales :

Charpentage	Structures
Planches pour ponts	Moules pour béton
Traverses de rails	Soufflage
Madriers divers	Solivage
Poutres pour planchers	Caisses

LA PRUCHE DE L'OUEST

(*Western Hemlock* — *Tsuga heterophylla*)

Il s'agit là d'une des essences les plus importantes de la Colombie britannique. Elle ne ressemble guère à la pruche de l'est si ce n'est par la dénomination. C'est un arbre de très haute taille atteignant fréquemment 150 pieds et dont le diamètre peut atteindre 4 pieds. Le fût est droit, et entièrement dégagé sur les ¾ de sa hauteur. La pruche de l'ouest se rencontre surtout le long de la bande côtière de la Colombie britannique. On la trouve également à l'intérieur de la province dans certaines zones, là où les précipitations sont assez fortes. Sur la côte, elle croît mêlé au sapin Douglas, à l'épinette Sitka, et au pin rouge de l'ouest.

Son bois est généralement assez clair, bien qu'il ne le soit pas autant que celui de l'épinette. La pruche de l'ouest est remarquable par l'absence de résine, et ceci constitue un facteur important pour son utilisation dans la fabrication de la pulpe et du papier, ainsi que pour celle de certains containers et pour son fini. C'est l'un des bois les plus lourds parmi les conifères canadiens. Il pèse 30 livres environ au pied cube.

Le bois de la pruche de l'ouest n'est pas aussi dur que celui du sapin Douglas, mais il l'est considérablement plus que celui de l'épinette et constitue un excellent apport pour le planchéage.

Elle n'est pas aussi solide que le sapin Douglas, mais elle se classe quand même parmi les essences de bonne qualité de résistance et peut se substituer à celui-ci dans de nombreux cas. Elle est aussi résistante que le pin rouge et le pin gris.

Par contre, son coefficient de résistance aux intempéries est assez faible, particulièrement dans certaines conditions favorables à la moisissure, ce en quoi, elle peut être comparée à l'épinette.

L'une des caractéristiques de la pruche de l'ouest est la grande quantité de suc que l'on trouve dans le bois vert. Pour cette raison, il ne sèche pas rapidement, toutefois, on peut obtenir un séchage satisfaisant à l'air ou autrement, en prenant un minimum de précaution, car il rétrécit considérablement. Il ne travaille guère ou pas après un bon séchage.

Utilisations principales :

Construction	Charpentage
Décoration intérieure	Carénage
Panneaux	Meubles émaillés
Menuiserie	Traverses de rail (traité)
Caisses	Tonnellerie
Pulpe et papier	Planchéiage
Epontillage sous-marin	

LE SAPIN DOUGLAS

(*Douglas fir — Pseudotsuga taxifolia*)

C'est le seigneur de la forêt nord-américaine, l'un des plus grands arbres du monde. On le rencontre partout dans la partie méridionale de la Colombie britannique, sauf dans le secteur humide situé au nord de l'île de Vancouver, et dans la ceinture sèche de l'intérieure. On le trouve également en Alberta sur le versant oriental des Montagnes Rocheuses. Toutefois, il atteint ses dimensions maxima dans l'île de Vancouver et dans le secteur continental adjacent.

Ce géant peut atteindre une hauteur supérieure à 300 pieds, avec un diamètre de 15 pieds. Ses dimensions standard varient entre 3 et 6 pieds de diamètre sur 150 à 200 pieds de hauteur. Son effilement conique n'est que faiblement marqué, et pour cette raison, il fournit un très haut pourcentage de bois d'oeuvre, sans noeud et sans défaut.

L'aubier est très mince, 1½ à 2 pouces environ, et revêt une teinte assez claire, mais le coeur passe du jaune au rouge brun ce qui lui vaut également l'appellation de "yellow fir" ou "red fir", la différence de teinte étant attribuée en générale à la différence d'âge, ou aux conditions ayant entourées la croissance. Exception faite du mélèze de l'ouest (larch) le sapin Douglas est le plus lourds des conifères canadiens. Il pèse 37 livres au pied cube. Il se classe également parmi les plus solides essences canadiennes. Pour cette raison, on l'utilisera toutes les fois que l'on recherchera un bois solide et résistant à l'usure.

Si l'on tient compte de son poids, on devra le considérer comme un bois très solide, d'une solidité quasi comparable à celle du fameux pitchpin des Etats-Unis, quoique beaucoup plus léger que celui-ci. Cette résistance peut se comparer à celle du bouleau ou du chêne, et c'est pourquoi le sapin Douglas est devenu l'une des essences les plus populaires sur le marché mondial.

Son coefficient de résistance aux intempéries est élevé. En raison de la mince épaisseur de l'aubier, il ne moisit ni ne se pique guère durant le séchage. Le bois brut rend de grands services comme traverses de rail, épontils, construction de ponts, canalisation, etc.

Toutefois, dans les conditions favorisant la moisissure, il devra être préalablement traité au créosote, ou avec d'autres produits, en pratiquant des incisions pour faciliter la pénétration. L'aubier se traite assez facilement, le coeur est

plus réfractaire, mais là encore l'on obtient aujourd'hui des résultats satisfaisants.

Le sapin Douglas sèche facilement mais rétrécit considérablement en séchant. Toutefois, sec, il ne travaille pas excessivement dans les conditions d'humidité.

Utilisations types :

Travaux de structure	Pavés
Construction des docks et ports	Menuiserie
Epontillage	Chalands
Wagons de chemin de fer	Construction navale
Carénage et soufflage	Planchéiage
Tonnellerie	Fenêtres et portes
Mâts et espars	Instruments aratoires
Poteaux (traité)	Poteaux de mines
Contreplaqué (plywood)	Moules pour béton
	Traverses de rail

Son exportation se fait sous de nombreuses formes requises en fonction de l'emploi auquel on le destine.

LE CEDRE ROUGE DE L'OUEST

(*Western red cedar — Thuja plicata*)

C'est le plus grand cèdre de l'Amérique du Nord. Il atteint une hauteur dépassant parfois 200 pieds avec un diamètre de 15 pieds. Toutefois, sa taille standard dans la forêt varie entre 3 et 8 pieds pour le diamètre et 125 à 175 pieds pour la hauteur. Son effilement conique est particulièrement marqué. On le rencontre dans toute la zone côtière de la Colombie britannique et dans quelques vallées intérieures, où le degré hygrométrique lui permet de croître normalement. Toutefois, les conditions les plus favorables à son développement sont remplies par la zone maritime englobant l'île de Vancouver et les territoires continentaux adjacents.

L'aubier est très mince, d'une teinte jaune claire, le coeur varie considérablement en couleur, passant du rose pâle au brun foncé, teinte que l'on rencontre plus spécialement chez les arbres âgés.

Les fibres sont rectilignes, ce qui lui vaut de se fendre aisément et uniformément. Il est relativement léger, ne pesant que 22 livres au pied cube.

C'est un bois extrêmement résistant aux intempéries. Pour cette raison on l'utilisera dans l'érection de clôtures, comme poteaux, pour la canalisation, etc.

Le cèdre rouge sèche assez facilement. C'est l'une des essences qui rétrécit le moins au séchage, et cette caractéristique, jointe à sa résistance aux intempéries, lui valent d'être le bois travaillant le moins après séchage. Aussi est-il très recherché pour la construction des navires et des canots.

Utilisations types :

Conduits	Coffres
Construction de serres	Crayons
Clôtures	Bateaux et canots
Poteaux télégraphiques	Maquettes
Menuiserie	Epontillage
Panneaux	Cadres pour fenêtres
Fenêtres	Lattes, bardeaux

(A SUIVRE)

Ministère du Commerce, Ottawa.

Outre nos relations mondiales avec les grandes banques de tous les pays, nous avons soixante succursales hors du Canada.

C'est notre opinion que
RIEN NE PEUT REMPLA-
CER, A L'ETRANGER, LA
REPRESENTATION DI-
RECTE ET PERSONNELLE.

C'est à cette fin que nous avons entraîné et formé un vaste organisme, à la fois expérimenté dans l'application pratique des principes canadiens, et constamment documenté par des rapports étroits avec les hommes d'affaires de notre pays. Nous connaissons à fond ce qu'ils offrent et ce dont ils ont besoin.

71 succursales à l'étranger prêtent leur concours pratique aux exportateurs et importateurs.

- Recouvrements
- Lettres de crédit (commerciales)
- Renseignements relatifs au crédit
- Documentation financière et commerciale
- Assistance apportée à l'établissement de relations commerciales avantageuses

LA
BANQUE
ROYALE
DU CANADA



Succursales : république Argentine, Brésil, Guyane anglaise, Honduras britannique, Colombie, Pérou, Uruguay, Venezuela, Cuba, république Dominicaine, Haïti, Porto-Rico, Antilles anglaises.

PARIS - LONDRES - NEW-YORK

Plus de 630 succursales au Canada et à Terre-Neuve

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE

Fondée en 1902

Exécutrice testamentaire et fiduciaire
VOUTES de SURETE

Hon. E. L. Patenaude, C.R.,
Président
J. Théo. Leclerc,
Vice-Président et Directeur-Général
J. C. Brosseau,
Directeur et Secrétaire Général

Siège social : MONTREAL
5 est, rue St-Jacques
(Immeuble Crédit Foncier Franco-Canadien)

AGENCES
Québec - Winnipeg - Regina - Edmonton - Vancouver

Hommages de

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT
DE MONTRÉAL

T. TAGGART SMYTH, Directeur-Général

Prix et production en France et au Canada

FAITS SAILLANTS

L'indice du coût de la vie en septembre avance de 1.4 point comparativement au mois précédent pour atteindre 158.9. Les contrats de construction accordés en août s'élèvent à \$91,700,000 contre \$89,800,000 le mois précédent et \$70,400,000 en août l'an dernier. Les exportations domestiques en août sont de \$224,100,000, soit un déclin de \$26,800,000 par rapport à juillet et une augmentation de \$2,800,000 auprès d'août 1947.

PRODUCTION

	Mai 1948	Juin 1948
Acier en lingots (1)	290	259
Automobiles et camions (milliers)	21.4	23.4
Constructions immobilières (millions \$)	39.9	133.8
Pâte à Papier (1)	388	383
Electricité (millions Kw.H.)	4,077	3,724
Cuivre (2)	41.5	40.2
Nickel (2)	26.3	23.7
Plomb (2)	26.4	26.3
Or (milliers d'onces)	286	262

COMMERCE

	Mai 1948	Juin 1948
Prix de gros (indice général 1926=100) (Janvier - 147.3)	150	151.9
Wagons chargés (milliers)	324.5	342.3
Fret maritime (milliers de tonnes) (Janvier - 3,467)	5,836	6,959
Indice - coût de la vie	153.3	154.3

FINANCE

	Mai 1948	Juin 1948
Argent en circulation (3)	1,110	1,134
a) Banque du Canada — total actif ou passif (3)	2,007	2,001
b) Banques Canadiennes — réserves monétaires du Canada (3)	717	674
Valeurs immobilières (3)	4,066	4,143
Or et devises étrangères (3)	117	121
Actif total (3)	8,033	8,106
Passif total (3)	8,021	8,094
Indice du cours des actions ordinaires (1939 = 100)	116.5	120.3
obligation longs termes (rendement)	95.3	95.4

(1)—Milliers de tonnes.

(2)—Milliers de livres.

(3)—Valeur au pair en millions de dollars canadiens.

INDICES ÉLÉMENTAIRES DE PRIX

(Base 100 en janvier 1947)

	Août 1948	Sept. 1948
Aluminium en lingot	189.5	189.5
Bloom acier Martin	275.4	275.4
Bronze en lingot	234.4	234.4
Caoutchouc (feuille)	176.2	190.1
Charbon industriel	245.4	245.4
Coton	262.1	256.2
Cuivre électrolytique	259.1	259.1
Mercur	112.5	112.5
Fonte hématite de moulage ordinaire	313.3	313.3
Magnésium	203.5	203.5
Manganèse	203	213.4
Nickel	217.9	217.9
Plomb	304.7	304.7
Fonte phosphoreuse de moulage P. L. 3	309.7	309.7
Sciages de sapin	179.2	179.2
Etain	235.1	235.1
Tissus d'ameublement	245.6	243
Zinc	261.5	261.5

Cie Française des Câbles Télégraphiques

Aidez la France
en expédiant vos câbles

"VIA FRENCH"

La mention "Via French" est gratuite et vous pouvez déposer vos messages dans n'importe quel Bureau du Canadian Pacific Telegraphs

Agent général pour le Canada

GEORGES VINANT - 200, rue Vallée - MONTREAL

Le système bancaire canadien

Le système bancaire canadien est le fruit d'une longue évolution. Il n'a jamais été rigide en lui-même, mais au contraire, il s'est toujours caractérisé par sa souplesse et par ses qualités exceptionnelles d'adaptation. En fait il est devenu le système bancaire le plus développé et le plus efficace qui soit.

Les 10 banques à charte du Canada sont régies par le Bank Act de 1871, qui n'est autre qu'un acte de Parlement définissant les conditions requises pour l'organisation et la constitution des banques et prescrivant leur mode de fonctionnement.

Le "Bank Act" succéda à la législation bancaire qui prévalait avant la Confédération et qui limitait à 10 années la validité des chartes bancaires. A expiration de celles-ci un comité parlementaire était réuni pour effectuer un examen général et subséquemment accorder un renouvellement. Le "Bank Act" a été révisé à 7 reprises, la dernière révision ayant eu lieu en 1944. Lors de chacun de ces examens décennaux des amendements et des modifications ont été apportés dans le but de protéger l'intérêt de chacun et d'assurer la sécurité des fonds de dépôts.

Le système bancaire canadien se distingue surtout des autres systèmes en ce qu'il est avant tout un "système de banques de succursales" et non de "banques à succursales".

C'est à dire que les banques centrales ne reçoivent pas de dépôts et ne consentent pas de prêts, ceci étant réservé exclusivement aux succursales lesquelles jouissent ainsi d'une indépendance considérable.

Les 10 banques à chartes canadiennes gèrent quelque 3,300 succursales réparties à travers tout le pays. Les banques canadiennes sont la propriété d'environ 5,500 actionnaires, pour la plupart canadiens. La valeur au pair de chaque action a été fixée par le Bank Act à \$10 puis portée à \$100 en 1944.

Le contrôle effectué sur les banques canadiennes est des plus sévères. L'intérêt public est représenté par le Ministre des Finances, lequel intervient par l'intermédiaire de l'Inspecteur général des Banques. Chaque mois les rapports détaillés des opérations bancaires effectuées sont adressés à ce fonctionnaire, qui, de plus, est astreint à examiner au moins une fois par an, les livres de toutes les banques.

Les banques possèdent également un service de contrôle constitué d'un corps d'inspecteurs ayant pour mission de surveiller l'activité de chaque succursale.

Afin de donner une plus ample idée de l'efficacité de ce système, ajoutons que les actionnaires contrôlent également leurs banques, en faisant auditer les livres chaque

année par deux auditeurs choisis sur une liste gouvernementale. Et enfin, toutes les décades, un comité parlementaire constitué des membres les plus en vue des partis politiques représentés au Parlement examine minutieusement le comportement des banques canadiennes.

Il existe également une grande régulatrice du système bancaire : la Banque du Canada, créée en 1934 par Acte législatif. C'est la banque centrale du Canada. Elle draine et règle la circulation du crédit et de la monnaie fiduciaire. Elle protège la monnaie. Elle est devenue l'une des bases sur lesquelles repose l'économie canadienne. Son influence sur le système bancaire est décisive. Elle ne se livre à aucune opération commerciale, mais sa succursale, la Banque d'expansion industrielle, assume une mission complémentaire à celle des autres banques ; elle fournit les capitaux à moyens ou longs termes dont peut avoir besoin le commerce et l'industrie de petite ou moyenne importance.

La première fonction d'une banque consiste tout d'abord à recevoir des fonds en dépôts, et ensuite à fournir au com-

"MA BANQUE"
POUR UN MILLION DE CANADIENS



**au service des Canadiens dans
toutes les sphères de la vie
depuis 1817**

BANQUE DE MONTRÉAL

merce et à l'industrie les crédits dont ceux-ci peuvent avoir besoin. C'est là que se manifeste le plus visiblement l'avantage immense que présente le système canadien. Grâce à lui, le transfert des capitaux d'une succursale ayant un excédent de dépôts, à une autre ayant un excédent de crédit est rendu possible. L'excédent de dépôts est alors versé à la banque centrale qui peut l'affecter à n'importe quelle succursale pouvant en assurer le placement.

Il y a deux catégories de dépôts : les comptes d'épargne et les comptes courants. Les comptes d'épargne se montaient au 30 septembre 1947 à \$3,805,872,455, représentant 6,337,468 comptes d'épargne individuels. Le nombre de comptes courants étaient de 880,585 représentant un montant de \$2,163,315,179. Ceux-ci sont en général des comptes ouverts par les commerçants, les industriels, les écoles, les municipalités, etc. Ils sont payables sur demande et transférables par chèques.

C'est dire que les banques canadiennes sont investies de la confiance de plus de 7 millions de personnes. Cette confiance du public dans les banques est la pierre angulaire de l'économie canadienne. Elle est motivée par un certain nombre de facteurs ; par la réputation acquise, par les stipulations législatives, et aussi par les principes d'opérations. L'un de ces principes consiste à conserver en caisse un certain montant des avoirs, une sorte de contre partie des dépôts. La balance étant constituée par des avoirs liquides de degrés variables. Ainsi les banques disposent d'une réserve payable à vue représentant 10% de la totalité des dépôts, alors que le Bank Act fixe le montant de cette réserve à 5%.

Si nous examinons la nature des prêts consentis par les banques canadiennes, nous voyons que l'agriculture en reçoit 11.1%, les écoles et municipalités 2.76%, les commerçants 21.55%, les fabricants 19.98%, le bâtiment 4.84%, etc.

Ceci démontre clairement que le Commerce et l'Industrie en sont les principaux bénéficiaires. Ces prêts servent à faire face à une grande variété d'exigences ; le citadin paiera son charbon ou son médecin, le fermier achètera ses semences, l'industriel les matières premières dont il a besoin, etc.

Chaque directeur de succursale est habilité à consentir des prêts dont il s'est lui-même fixé le maximum ; passé ce montant, il en référera à l'autorité supérieure. Le superviseur du district, doit, lui aussi, se maintenir dans une certaine limite. Toutefois l'expérience démontre que 90% des emprunts sont consentis par les directeurs de succursales seuls.

Cependant, l'initiative venant de l'emprunteur, celui-ci devra présenter une demande solidement motivée et offrant de bonnes garanties, car si les banques prennent un risque, c'est justement ce en quoi elles rendent le plus grand service au pays, il est de leur premier devoir de réduire ce risque au minimum.

Il existe encore un domaine dans lequel le système bancaire canadien a pleinement réussi. C'est celui de l'entraînement des employés, entraînement porté à son maximum grâce aux transferts fréquents effectués au sein des succursales et dans les diverses régions économiques.

Nombreux sont ceux qui, parmi les directeurs et les présidents des banques canadiennes, ont débuté comme simples clerks de quelque succursale reculée. La tradition veut, en effet, qu'une chance soit offerte à chaque employé d'occuper un jour une haute fonction. C'est rendre justice à chacun, mais aussi quel bénéfice pour les banques que cette expérience acquise le long d'une telle carrière.

Le système bancaire qui a suscité la prospérité du Canada ne peut vivre qu'avec elle. Il va de l'existence même des banques de favoriser l'accroissement de la production, des échanges commerciaux, et de sauvegarder le standard de vie des Canadiens.

Enfin, si l'on ne devait s'en tenir qu'aux seuls résultats, il faudrait bien reconnaître que le système bancaire canadien reposant sur l'initiative, la confiance et l'efficacité, a valu au Canada d'être ce qu'il est aujourd'hui : la troisième puissance financière du globe.

Extrait et condensé d'après une conférence par M. James Muir,
directeur général, Banque Royale du Canada.

Résidence : 4032, Maplewood

Tél.: AT. 9700

JEHAN PERDRIAU

AVOCAT ET PROCUREUR

★

Edifice Transportation
132 ouest, rue St-Jacques
Suite 322

HA. 1934
MONTREAL
CANADA

La province de Québec



Le Territoire, la Population

Le Québec est la plus vaste des provinces de la Confédération canadienne. Son territoire de quelque 594,800 milles carrés renferme plus de 16% de l'étendue des eaux douces qui se trouvent au Canada. L'Ontario n'en contient qu'environ 11%. La superficie terrestre de la province est évaluée à 523,900 m.c. La forêt en couvre environ 264,000 m.c. dont plus de la moitié est encore inexploitée. L'étendue des concessions forestières sous location est approximativement de 77,400 m.c. et celle des forêts appartenant à l'entreprise privée, d'environ 26,500 m.c. On évalue à 66,600 m.c. la surface des terres agricoles, dont la moitié est inoccupée.

La population du Québec (3,331,882 âmes, d'après le recensement fédéral de 1941) accuse, par rapport au recensement décennal précédent, une augmentation de 457,200, soit de 15.90%. Comme le taux d'accroissement, dans l'ensemble du pays, n'a été que de 10.89, le rapport de la population de notre province à celle du Canada s'est relevé de 27.70% en 1931 à 28.96% en 1941.

L'apport de l'immigration a toujours été plus faible dans le Québec que dans toute autre province, sauf les Provinces Maritimes. L'accroissement de la population vient de la natalité, et non pas de l'immigration qui se compose en grande partie d'hommes parvenus à l'âge adulte. Il en résulte que la population du Québec est plus homogène, plus jeune et mieux répartie entre les deux sexes. Plus de 93% des habitants de notre province sont nés au Canada; 80.89% sont d'origine française et 13.59% d'origine dite britannique, soit anglaise, écossaise, irlandaise ou galloise. Les autres origines se classent ainsi, en pourcentage: juive, 1.99; italienne, 0.84; polonaise, 0.30; allemande, 0.27; indienne, 0.41. Plus de 60% des habitants du Québec ont moins de 30 ans. L'excédent du nombre des hommes sur le nombre des femmes n'y est que de 4 pour mille, alors qu'il atteint 14 dans l'Ontario, 36 au Manitoba, 64 en Colombie britannique, 66 en Saskatchewan et 72 dans l'Alberta. Si ce rapport s'élève à 36 dans l'Île-du-Prince-Édouard et à 24 en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, où il n'y a guère d'immigration, c'est sans doute parce qu'un grand nombre de jeunes gens originaires de ces provinces sont allés tenter fortune dans d'autres régions du pays ou aux États-Unis.

Les Ressources naturelles

Le fléchissement relatif du chiffre de la population rurale est compensé par la diffusion de l'enseignement agricole, les progrès de la mécanisation et la modernisation des méthodes et des procédés de culture et d'élevage. Aussi la situation de

l'agriculture n'en continue-t-elle pas moins de s'améliorer progressivement. L'évaluation de la richesse agricole de la province (terres, bâtiments, matériel et animaux), qui était de quelque 872 millions de dollars en 1938, s'établissait en 1945 à 925 millions. La valeur moyenne de l'acre des terres en culture a passé de \$40 en 1938 à \$59 en 1946. Ce chiffre, qui est le même que dans l'Ontario, n'est dépassé qu'en Colombie britannique où le développement de la culture des fruits a porté la valeur de l'acre à \$70. L'importante augmentation de la valeur moyenne des animaux de ferme, même s'il est tenu compte de la hausse des prix, témoigne d'une amélioration sensible du cheptel.

D'après les dernières statistiques provinciales qui aient été publiées, la valeur brute de la production de l'agriculture et de l'élevage s'est accrue de 190 millions de dollars en 1938 à plus de 383 millions en 1944. Bien que les frais d'exploitation des fermes augmentent d'année en année, on estime que les revenus nets des cultivateurs, qui se chiffraient par 69 millions et demi en 1938, ont dépassé 202 millions en 1946. Pas moins de 45.5% de ces revenus proviennent de la grande culture, dont le foin et le trèfle, l'avoine et les pommes de terre forment plus de 80% du total. La production du lait et l'élevage y contribuent, respectivement, dans la mesure de 24.7 et de 19.5 pour cent. De nombreux cultivateurs trouvent un appoint important dans la culture du tabac, du lin, des fruits et des légumes, dans la vente des oeufs et des volailles, dans l'exploitation des érablières et dans l'apiculture.

Le Québec tient le premier rang en ce qui concerne l'exploitation de la forêt. Ses progrès, dans ce domaine, sont du reste beaucoup plus rapides que ceux des autres provinces. Les estimations officielles font ressortir que, de 1938 à 1944, la valeur de la production forestière est passée de 42 à 124 millions de dollars. L'utilisation des bois tirés de la forêt québécoise en 1945 s'est répartie approximativement de la manière suivante, en pourcentage: bois à pâte, 46.6; bois de chauffage, 27.3; bois de sciage, 24.2. Le reste, soit moins de 2%, a été exporté sous forme de billes en grume ou transformé en charbon de bois.

Le Québec est au deuxième rang quant à l'industrie minière. En 1945 la valeur de la production a dépassé 89 millions de dollars, soit environ 18% de la production canadienne. Stimulée par la demande du temps de guerre, elle avait excédé 104 millions en 1942. Elle se répartit en trois groupes dont l'importance relative s'établit ainsi, en pourcentage: métaux, 44; minéraux industriels, 34; matériaux de construction, 22. Sous le rapport de la valeur, nos prin-

cipaux minéraux se classaient dans l'ordre suivant, en 1945 : or, amiante, cuivre, zinc, dolomie magnésitique et brucite, argent, calcaire industriel, pyrites, plomb, molybdénite. (Pour la première fois depuis trente ans, en 1947 la valeur de l'amiante a dépassé celle de l'or.) Une vingtaine d'autres minéraux font l'objet d'une exploitation plus ou moins importante. Notre province est largement distancée, dans ce domaine, par l'Ontario ; mais, bien que le rendement du sous-sol québécois soit déjà considérable, l'exploration n'en est encore, pour ainsi dire, qu'à ses débuts.

La production des pêcheries subit, naturellement, de grandes fluctuations. Inférieure à 2 millions de dollars en 1900, elle atteignait en 1918 le chiffre alors sans précédent de 4 millions et demi. Après être retombée, à plusieurs reprises, au-dessous de 2 millions, elle était évaluée, en 1945, à plus de 7 millions et demi.

La province de Québec est la seconde pour ce qui est de la production des pelleteries. La valeur des peaux d'animaux à fourrure, ne comprenant pas moins de 24 espèces, a plus que doublé de la saison 1938-39 à la saison 1944-45, alors qu'elle dépassait 5 millions de dollars. L'élevage des animaux à fourrure, d'abord concentré dans l'Île-du-Prince-Édouard, s'est bientôt répandu dans tout le pays. Il a pris une grande extension dans la province de Québec, où, en 1945, on trouvait 2,084 fermes d'élevage, lesquelles étaient au nombre de 6,576 dans tout le Canada. On y élève surtout le renard, mais on y voit aussi diverses autres espèces, telles que le vison, le pékan, le putois, la martre, le myopotame (*nutria*) et le raton laveur ou chat sauvage. La valeur de ces animaux est d'environ 3 millions de dollars et l'on estime à environ 2 millions le produit de la vente des peaux en 1945.

La Production industrielle

C'est la province de Québec qui est la plus riche en houille blanche. Son territoire renferme plus de 32% des forces hydrauliques relevées jusqu'à présent dans l'ensemble du Canada. Elle tient aussi le premier rang en ce qui concerne les forces aménagées. Ses installations atteignent presque 6 millions de chevaux-vapeur, ce qui représente 56% de la puissance totale des centrales électriques du pays et 34% de son propre potentiel connu. Ces immenses ressources ont sans doute été le facteur principal de la rapide industrialisation de notre province où se concentre aujourd'hui plus de 32% de la production manufacturière du pays.

Le Québec n'a connu, pendant longtemps, que la petite industrie. Ainsi, les quelque 23,000 entreprises recensées en 1890 n'atteignaient même pas un rendement global de 147 millions et demi de dollars. La guerre de 1914-18 a profondément changé le caractère de l'économie québécoise. Aussi, en 1920, au point culminant de la période d'inflation, la production des 7,677 établissements de la province dépassait-elle le milliard. Ce chiffre a beaucoup varié depuis, fléchissant jusqu'à 604 millions au pire moment de la dépression, en 1933, pour remonter jusqu'à près de 3 milliards en 1944. La dernière statistique publiée indique qu'en 1945, le Québec comptait un peu plus de 10,000 usines et fa-

Les Produits MONTECO

préparés par Marcel Thomas
propriétaire de la Ferme Montéco
(Lac Echo)

*Sont en vente dans toutes les bonnes maisons
d'alimentation, épiceries, etc. - demandez-les!*

La Galantine de Poulet Truffé
(Chicken Galantine with Truffles)

Le Suprême de Foie Truffé
(Foie Gras Supreme with Truffles)

Les Rillettes d'Oie
(Goose Spread)

Les Marinades Légumes à la Moutarde
(Mustard Mix)

Melon et Tomates vertes
(Melon & Green Tomato Relish)

Betteraves à l'estragon
(Beet Relish)

Ces marinades sont aigre-douces

Cie Franco-Canadienne de Produits Laitiers Limitée

Spécialisée dans la vente et l'exportation
des laits en poudre de toutes natures
et des "Vaches Automatiques"

Lait entier

"LOLO" en boîtes de 1 livre
"COW GIRL" en boîtes de 1 livre et de 30 livres

Lait desséché non gras

"OKE" en boîtes de 1 livre et de 30 livres

Spécialités de laits médicaux

"AT'OME" 1
"AT'OME" 14
"AT'OME" 28

Expédition de Colis Familiaux pour la FRANCE
Consultez-nous - Un renseignement ne coûte rien!

9021 Lajeunesse - MONTREAL - DUPONT 5049

Tél. LANcaster 3926

Cable : SIEGENIN

GENIN, TRUDEAU & CIE, LIMITÉE

— Fondée en 1889 —

38 ouest, rue Notre-Dame
MontréalImportateurs d'articles de fumeurs
et d'objets de piétéL. GUIDAMOUR, Représentant Résident
Dannemoine (Yonne) France**LABORATOIRES
POULENC***Produits pharmaceutiques
spécialisés*204, PLACE YOUVILLE
MONTREAL**Olivier of Canada**

STRAWPLAITS AND FELTS

366 Mayor Street
Montreal51 Wellington St. W.
Toronto**ROUGIER FRÈRES**
Produits Pharmaceutiques Spécialisés

350, RUE LE MOYNE

MONTREAL

briques, employant quelque 384,000 ouvriers, et dont la valeur brute de la production excédait 2 milliards et demi.

Les pâtes et papiers se placent au premier rang. La valeur brute de la production, dans cette branche, a dépassé 199 millions de dollars en 1945. Si l'industrie des pâtes et papiers concentre en grande partie ses opérations dans le Québec, c'est qu'elle y trouve à la fois du bois et de l'énergie hydraulique en abondance, une main-d'oeuvre spécialisée et de nombreux cours d'eau flottables.

Les métaux non ferreux occupaient la deuxième place, en 1945. Bien que la réduction et l'affinage d'autres métaux se soient développés depuis une dizaine d'années, c'est surtout l'extension considérable de l'industrie de l'aluminium qui a valu à ce groupe l'importance qu'il a prise. C'est la présence de puissantes sources d'énergie qui a déterminé l'établissement de cette industrie dans le Québec. Elle y trouve d'ailleurs un autre avantage très appréciable. Le Saguenay, étant accessible aux navires de haute mer, lui permet d'amener sa matière première, sans rupture de charge, à proximité de ses grandes usines d'Arvida.

Les principales industries de la province se classaient ensuite, en 1945, dans l'ordre suivant, sous le rapport de la valeur brute de la production : confection de vêtement de femmes, produits chimiques, matériel roulant de chemin de fer, filatures de coton et ateliers de tissage, confection de vêtements d'hommes, construction d'avions, abattoirs et établissements où l'on prépare les viandes, tabacs, cigares et cigarettes, appareils électriques, chantiers maritimes, métallurgie, beurreries et fromageries, scieries, fabrication des chaussures, produits pétroliers, outillage, soie naturelle et végétale, cuivre et laiton, bonneterie, boulangerie, sidérurgie, brasserie, objets en caoutchouc (y compris les chaussures), médicaments et produits pharmaceutiques, alimentation, raffinage du sucre, préparation des fourrures, meunerie, quincaillerie, biscuiterie et confiserie, imprimerie, fonderie (fer), meubles, distillerie, ateliers de rabotage et fabriques de portes et châssis.

Ce classement des principales industries de la province de Québec résulte en partie des exigences de la guerre. Les statistiques ultérieures constateront sans doute que le rétablissement de l'économie de paix aura modifié à nouveau cet ordre, du moins en ce qui concerne un certain nombre de branches.

Les deux plus importantes, les pâtes et papiers et la réduction et l'affinage des métaux non ferreux, auront peut-être conservé leurs rangs respectifs. Mais il en est d'autres dont la demande du temps de guerre et la suppression momentanée de la concurrence étrangère ont porté le rendement à un chiffre si élevé, qu'il est à craindre qu'il ne puisse pas s'y maintenir en temps normal. Ainsi, la valeur brute des produits chimiques a passé de moins de 12 millions et demi de dollars en 1938 à plus de 272 millions et demi en 1944. Dans le même intervalle de temps, le rendement des usines de matériel roulant de chemin de fer s'est relevé de 38 à 95 millions et celui des filatures de coton et des

ateliers de tissage, de 40 à 88 millions. La valeur brute de la production des chantiers maritimes, qui n'atteignait pas 20 millions en 1940, s'éleva au delà de 130 millions en 1943; mais elle avait fléchi de plus de moitié en 1945. La construction d'avions, qui en était encore à ses débuts, dans notre province, à la veille des hostilités, a vu son rendement s'élever à 31 millions en 1941, à 60 millions en 1942, à 95 millions et demi en 1943 et même à plus de 160 millions et demi en 1944, pour être ramené à 77 millions en 1945.

Quelle que doive être l'évolution prochaine de l'économie du Québec, il n'est pas douteux que l'industrialisation s'y poursuivra à une allure accélérée. L'énorme volume et la grande variété des objets fabriqués qu'il a livrés au cours de la guerre ont fait connaître au monde ses ressources et sa capacité de production.

Extrait du Bulletin mensuel de la Banque Canadienne Nationale.

Les importations de l'Union Française au Canada pendant les huit premiers mois de 1948

D'après les chiffres publiés récemment par le Bureau de Statistiques du Dominion, les importations au Canada en provenance de l'Union Française s'élèvent pour le mois d'août à \$1,102,000, et pour les huit premiers mois de 1948 à \$7,724,000 contre \$5,875,000 pour la période correspondante de 1947.

LA PLUS IMPORTANTE LIBRAIRIE ET PAPETERIE FRANÇAISE AU CANADA

Livres canadiens
Livres français
Livres de classe
Livres religieux
Articles de bureau
Travaux d'impression
Fournitures scolaires
Objets de piété
Papeterie, maroquinerie
Décorations pour fêtes
Drapeaux, banderoles
Jeux, Jouets, Papiers peints

LIBRAIRIE
GRANGER FRÈRES
LIMITÉE

54 ouest, rue Notre-Dame, LA. 2171, Montréal 1

C. E. Racine & Cie Limitée

AGENTS DE DOUANE
ET TRANSITAIRES

★

Board of Trade Building
Montreal

GUY TOMBS LIMITED

1103 et 1111 Beaver Hall Hill

Montréal

Etablie 1921

Expéditeurs internationaux - Conseillers sur n'importe
quel sujet concernant les transports - Agents de voyages

Personnel multilingue de soixante

Chargés de l'expédition de toutes les marchandises cana-
diennes destinées à l'UNRRA, Commission néerlandaise
pour les achats, etc.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE



NEW YORK • SOUTHAMPTON • LE HAVRE

SS "DE GRASSE" départs : 10 nov., 14 déc., 12 janv.
SS "WISCONSIN" " 27 oct., 10 déc., 29 janv.
SS "OREGON" " 24 nov., 11 janv., 26 fév.

MONTREAL • QUEBEC • HALIFAX • LE HAVRE

Service de fret mensuel

AGENTS : Furness, Withy & Co. Ltd, Montréal

Renseignements auprès des agences de tourisme, ou de

French Line

1196 Place Phillips - Montréal



Notice à l'usage des exportateurs vers le Canada

Établie par le Centre National du Commerce Extérieur

I.—Aucun accord commercial.

n'a été conclu jusqu'à ce jour. Des autorisations d'exportation peuvent cependant être demandées.

II.—Principaux produits demandés par le marché canadien.

Par ordre d'importance : Articles religieux, articles pour fumeurs, produits chimiques et pharmaceutiques, articles de Paris, cuirs et peaux, matériel pour industrie textile, dentelles, rubans, tissus, verrerie, porcelaines, poteries, faïences, articles de toilette, vins et spiritueux, savons.

III.—Facturation et règlement.

a) *Monnaie de facturation.* — Les factures doivent être libellées en dollars des Etats-Unis.

b) *Monnaie de règlement.* — Le règlement des exportations doit être effectué en dollars des Etats-Unis. Le montant reçu doit être cédé moitié au fonds de stabilisation des changes et moitié au marché libre. Voir l'avis n° 235 de l'Office des Changes (J.O. du 25 septembre 1947 ; "Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie", n° 1224 du 2 janvier 1946).

IV.—Droits et taxes.

A l'exportation de France : pas de droits de douane sauf de rares exceptions ; exemption des taxes à la production et sur les transactions pour les exportations directes.

A l'importation au Canada : droits et taxes perçus suivant taux à demander en précisant l'espèce exacte des produits à notre Service de l'Information Administrative (S.I.A.)

V.—Licences.

A l'importation au Canada : Par diverses décisions, le Gouvernement Canadien vient de prohiber l'importation de certains produits dont, en particulier, la parfumerie non alcoolique, la bijouterie, les conserves de légumes et de viande (voir M.O.C.I. n° 1275 du 25-12-47, 1277 du 8-1-48, 1278 du 15-1-48 et 1285 du 4-3-48).

VI.—Marques d'origine.

La marque d'origine doit être apposée sur certains produits, notamment sur divers articles en papier, crayons et porteplume, chaussures, sacs à main, coutellerie, horlogerie, broserie, tuiles émaillées, thermomètres, lames de rasoirs, articles en porcelaine pour usage électrique.

Pour tous renseignements, s'adresser au Service de l'Information Administrative (S.I.A.).

VII.—Factures consulaires et certificats d'origine.

A l'importation au Canada, toutes les marchandises doivent être accompagnées de factures douanières rédigées sur les formules M.A. pour les ventes fermes et sur les formules N.A. pour les ventes en consignation.

Ces factures sont en vente dans les imprimeries suivantes :
— Morin, 64, rue d'Hauteville, Paris (10e).

Seules les factures N.A. doivent être visées par l'Attaché Commercial Canadien (Secrétariat de l'Ambassade du Canada, 3, rue Scribe, Paris (9e) ou par un agent consulaire britannique en province.

— Réaux, 2, rue de l'Isly, Paris (8e).

Les certificats d'origine ne sont pas exigés sauf pour les importations de produits pharmaceutiques et d'articles de toilette. Ces certificats, délivrés par une chambre de commerce française doivent être visés par l'Attaché Commercial Canadien.

Des certificats spéciaux doivent être présentés pour les expéditions de boissons alcooliques, produits alimentaires et de conserves de viande.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Service de l'Information Administrative (S.I.A.).

VIII.—Transports des marchandises.

A) Voie maritime :

a) Par navires français : la Cie Gle Transatlantique, 6, rue Auber, Paris, assure un service mensuel d'Anvers et du Havre sur Montréal, Québec (période d'hiver : Halifax, Saint-John).

b) Par navires étrangers : les compagnies suivantes assurent la liaison sur Montréal et Québec (période d'hiver : Halifax, Saint-John).

— County Line, principalement au départ du Havre. Agents : Consortium Maritime Franco-Américain, 1 bis, cité Paradis, Paris.

— Canadian Continental Line, au départ de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée. Agents : Dreyfus et Cie, 4, rue de la Banque, Paris ; S.T.P.A. et S.G.A. Réunis, 4, avenue Marceau, Paris.

— Canadian Pacific au départ du Havre transbordement à Londres sous connaissements directs. Agents : Spencer, 24, boulevard des Capucines, Paris ; J. M. Curry, 16, rue Paul-Souday, Le Havre.

Au départ d'Anvers de nombreuses compagnies assurent des services sur le Canada.

Priorité pour l'acheminement ferroviaire : Pour les wagons complets et le détail, la priorité est accordée d'office sans aucune formalité par les gares de départ, du moment qu'il s'agit de marchandises destinées à l'exportation.

B) Voie aérienne :

a) Expéditions par :

1° Services quotidiens Paris-Londres des Compagnies Air France et British European Airways ;

2° Réexpédition assurée par les services de la B.E.A. de Londres à destination de Prestwick (Ecosse) ;

3° Réexpédition assurée par les soins de la Cie B.E.A. de Prestwick à destination de Montréal, par le service hebdomadaire des compagnies British Overseas Airways Corp. et Transcanada Airlines.

A exporter n'importe où

POISSON CANADIEN de premier choix

Chaque année, les pêcheurs canadiens amènent à terre un milliard et quart de livres de poisson. Cette prise formidable, de beaucoup supérieure à la consommation nationale, fournit chaque année un gros surplus exportable. A l'heure actuelle, l'industrie est prête à livrer presque tous les genres de produits du poisson dans quelque endroit que ce soit.

L'importateur qui achète des conserves de poisson canadien... saumon, sardine, homard, hareng et autres... ou encore toute espèce de poisson canadien séché, salé, saumuré, fumé ou congelé... peut toujours s'attendre à recevoir du poisson d'excellente qualité.



DEMANDEZ TOUS LES DÉTAILS

Veillez adresser vos demandes, aussi complètes et explicites que possible, au commissaire canadien du commerce le plus rapproché. Ce dernier sera heureux de les transmettre promptement aux fournisseurs voulus.



MINISTÈRE DES PÊCHERIES OTTAWA...CANAD

L'honorable R. W. Mayhew, ministre

— Remise du fret : Ag. Messageries de la Cie Air France, 12, rue de Châteaudun, Paris.

— Mention à porter sur les colis : "Paris-Montréal, via Londres et Prestwick, réexpédition B.E.A."

● Expéditions par les services hebdomadaires des Transworld Airlines, Paris-New-York.

1° Réexpédition assurée par les soins des Canadian Airways et autres compagnies locales américaines et canadiennes, sur Montréal, Ottawa, Toronto, Vancouver, Winnipeg et l'ensemble du territoire canadien.

— Remise du fret: Agence officielle des Messageries T.W.A., Transports Jonneman, 24, rue d'Enghien, Paris.

C) *Colis postaux* :

Service ordinaire jusqu'à 10 kg.

D *Service postal* :

Pour les envois effectués par la voie de la poste, s'adresser au Service des P.T.T.

IX.—Echantillons.

a) *Modalités d'expédition* :

Les limites fixées par la poste pour la qualification des échantillons ne sont pas prises en considération pour l'appli-

cation des règlements douaniers et du contrôle du commerce extérieur et des changes. Les "échantillons" visés par ces deux dernières réglementations peuvent donc être expédiés, au choix des exportateurs, suivant l'un quelconque des modes de transport utilisables.

b) *Formalités* :

A *l'exportation de France*, les échantillons sont dispensés de licence. S'ils ont une valeur marchande, un engagement de change doit être déposé à l'appui de la déclaration de douane. Si, bien qu'ayant une valeur marchande, ces échantillons ne donnent pas lieu à paiement, l'engagement de change, établi en triple exemplaire, doit être visé préalablement par l'Office des Changes. Il y a dispense d'engagement de change pour les envois d'échantillons ayant une valeur inférieure à 1,000 francs.

A *l'importation au Canada*, les échantillons sont soumis à droits de douane. Toutefois, les échantillons apportés par les voyageurs de commerce peuvent être admis à bénéficier du régime de l'admission temporaire avec consignation des droits de douane remboursables dans un délai de douze mois.

Règlement financier des exportations françaises

Note sur le règlement des commissions aux intermédiaires étrangers

Les exportateurs français peuvent avoir à régler à l'étranger certains frais accessoires aux exportations et pour lesquels une allocation en devises leur est nécessaire.

Ces frais comprennent principalement les *commissions aux intermédiaires étrangers* et les frais de publicité dans le pays acheteur.

Ces frais sont payés sur les disponibilités des comptes E.F.A.C. sur présentation de toutes justifications utiles aux banques chez lesquelles ces comptes sont ouverts. Il n'y a donc plus lieu de préciser sur les engagements de change ou les licences d'exportation le montant des devises nécessaires au règlement des commissions.

A l'heure actuelle donc deux cas peuvent se présenter :

A) *Règlement des commissions arriérées* : elles sont réglées suivant l'ancienne procédure, c'est-à-dire qu'il y a lieu de considérer deux cas :

1° La commission a été prévue lors de la rédaction de l'engagement de change ou de la licence et elle peut alors être transférée par les voies bancaires sur simple présentation de ce document.

2° La commission n'a pas été prévue dans la rédaction de l'engagement de change ou de la licence ; dans ce cas il y a eu négligence de la part de l'exportateur et l'Office des Changes n'accorde que très difficilement les autorisations de transfert, car il est en droit de soupçonner une fraude puisque aucune commission n'a été prévue à l'origine.

B) *Nouveau régime de règlement* : Les comptes E.F.A.C. (exportation frais accessoires) :

En vertu de l'avis n° 318 de l'Office des Changes (J.O.,

21 avril 1948), les exportateurs français ont été autorisés à verser dans des comptes spéciaux (E.F.A.C.) 10% du produit des exportations réalisées à l'étranger. Ces comptes ouverts au nom des exportateurs chez les banques agréées domiciliataires des exportations correspondantes sont soit des comptes en devises, soit des comptes en francs, selon que l'encaissement des exportations a été effectué dans l'une ou l'autre des monnaies.

Les exportateurs peuvent en particulier utiliser ces crédits pour le règlement des commissions à l'étranger. Ils ont ainsi à leur disposition un volant qui leur permet éventuellement de répartir plus régulièrement leurs paiements.

Toutefois il est admis que les commissions dues aux représentants étrangers peuvent être déduites avant encaissement du produit de l'exportation, ou avant cession de ce produit, étant entendu que cette déduction est à valoir sur le montant de 10% dont la conservation est autorisée par l'agent précité. Dans ce cas le montant des commissions à déduire est mesuré sur l'encaissement de change ou la licence d'exportation en regard de la rubrique "par prélèvement sur le montant des devises à rapatrier".

Si la cession du produit de l'exportation ou le paiement en francs de cette exportation est effectué par une banque autre que la banque domiciliataire, l'exportateur est tenu de notifier au premier de ces deux établissements le fait que la commission a été déduite préalablement à l'encaissement, et de lui préciser le taux de cette commission.

Tout règlement de frais accessoires par délivrance de devises ou par prélèvement d'un montant supérieur aux 10% autorisés, est subordonné à une autorisation particulière de l'Office des Changes.

Le Canada, vivier inépuisable, fournit au monde entier des milliers de tonnes de poissons

II

GRANDE PECHE OU PECHE DES GRANDS BANCS

La pêche du large est souvent appelée aussi "pêche des Grands Bancs" parce qu'elle s'exerce en grande partie dans les eaux qui recouvrent des plateaux, seuils ou crêtes du lit océanique sis entre la plateforme continentale et le bassin des eaux profondes de l'Atlantique. Les principaux bancs sont compris entre le Grand Banc au sud de Terre-Neuve et le banc Georges, situé au large de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse. Douze de ces bancs comportent une superficie de près de 70,000 milles carrés. Il existe aussi un certain nombre de bancs d'une moindre superficie exploités par les pêcheurs canadiens.

Les navires utilisés à la pêche hauturière, sont de solides bateaux dont plusieurs sont pourvus de moteurs auxiliaires et qui sont tous susceptibles de bien tenir la mer par les gros temps. Leur jaugeage varie de quelque soixante-dix tonnes à cent vingt-cinq tonnes et ils sont montés d'équipages de quatorze à vingt-cinq hommes.

La pêche en eau profonde s'exerce aussi dans une certaine mesure par les chalutiers à plateaux ou à panneaux, véritables navires à vapeur, affectés à l'opération de chaluts, qui sont, en forme de poche, de grands filets trainés en remorque, sur le fond de la mer.

Le chalutage à vapeur se pratique par des navires à vapeur de 250 à 300 tonneaux bruts, tous armés et aménagés de la même manière. Le chalut est un grand filet conique en forme de poche d'environ 150 pieds de longueur que le navire, comme on l'a dit, traîne sur le fond de la mer lorsque se pratique la pêche. L'embouchure de ce filet est tenue ouverte par des panneaux ou plateaux en bois montés latéralement et qui sont aménagés de façon à opérer comme des cerfs-volants.

Au remorquage du chalut, ces panneaux ou plateaux sont écartés par la résistance de l'eau, ce qui assure l'ouverture du filet. La surface inférieure de l'embouchure du chalut qui repose sur le lit de la mer est garnie d'une corde tendue d'un panneau à l'autre. La surface supérieure du filet en est assujettie à une corde quelque peu plus courte, de sorte qu'à la mise en marche de l'engin le bord supérieur de l'embouchure avance de beaucoup sur le bord inférieur. Les panneaux sont garnis de plaques de métal et renforcés d'une forte armature en fer. A la vitesse ordinaire de remorquage, l'action cerf-volante des panneaux sert à faire

étendre le filet latéralement jusqu'à une largeur de plus de 100 pieds, cependant que l'afflux de l'eau dans l'engin contribue à le maintenir ouvert verticalement. C'est dans le premier tiers de la poche du chalut que la maille est la plus grande; ses dimensions sont moindres dans le tiers central pour décroître encore dans le dernier tiers. Dans l'exercice de la pêche, l'extrémité du filet est close par une corde de traction. En cours d'opération, le chalut est lentement tiré sur le fond de la mer par le chalutier à une vitesse de trois ou quatre milles à l'heure, pendant une période de une ou deux heures généralement. La pêche au chalut se pratique de jour et de nuit. A l'expiration de chaque période de pêche, le chalut est remonté sur le pont à l'aide d'un treuil; on desserre la corde de traction à l'extrémité du filet et les poissons sont déversés sur le pont, triés, classés, mis en glace dans des caisses et déposés dans la cale.

Les poissons, pêchés en haute mer, sont surtout la morue, l'aiglefin, la merluche, et le colin. Ils sont dans l'ensemble affectés au négoce du poisson séché. En général, c'est à l'usage de la palangre qu'on a recours pour leur capture mais on se sert aussi de la ligne à main.

Chaque navire porte six ou dix petits bateaux à fond plat appelés doris, qui sont mis à la mer, lorsque commence la pêche et qui sont montés par deux pêcheurs. Pendant que l'un d'eux fait avancer l'embarcation à la rame, l'autre s'occupe de filer la palangre dont les hameçons ont été amorcés avant la mise à l'eau du bateau. L'une des extrémités de la palangre est fixée à une petite ancre et à une bouée et une fois accompli le filage complet de la palangre, munie de cinq ou six cents avançons, l'autre bout est aussi attaché à une bouée et à une ancre. Après avoir laissé séjourner la palangre dans la mer pendant une demi-heure ou plus, les hommes la remontent dans le doris, et en détachent les poissons au fur et à mesure de l'apparition des avançons. Puis le doris revient au navire pour se débarrasser de sa charge et faire reboîter ses lignes. Et la pêche recommence. Une fois terminé le travail de la journée, les membres de l'équipage sont employés à trancher, vider et laver les poissons et à les arrimer dans la cale du navire où chaque lit est abondamment saupoudré de sel s'ils sont destinés à être utilisés pour le séchage. L'exercice de la pêche se poursuit ainsi de jour en jour jusqu'à ce que l'armateur se soit procuré une pleine cargaison de poisson. Le navire retourne alors vers son port d'armement ou d'attache après

un séjour de deux mois parfois sur les lieux de pêche. (Il va sans dire que lorsque les navires pêchent pour le négoce du poisson frais, c'est-à-dire pratiquement la pêche fraîche, ils ne séjournent sur les lieux de pêche qu'un ou deux jours).

A l'arrivée au port, les poissons sont déchargés et séchés en plain air au soleil, procédé dont l'accomplissement exige environ trois semaines. En certains cas, une partie de cette opération s'exécute dans des bâtiments spécialement aménagés à cette fin, ce qui contribue à abrégé sensiblement la durée du séchage.

NEGOCE DES PRODUITS DE PECHE

La valeur totale du poisson et de ses produits, dérivés annuellement des pêcheries atlantiques, s'est récemment élevée en moyenne à plus de \$54,461,634. Plusieurs des poissons sont vendus à l'état frais ou congelé, au Canada et aux Etats-Unis et même en Europe. Un procédé de congélation rapide, d'une mise au point comparativement récente et grâce auquel les poissons sont frigorifiés très vite dans des réservoirs au moyen d'une saumure, tend à généraliser le commerce du poisson congelé, qui semble, de ce fait, appelé à prendre une plus grande expansion encore, parce qu'ainsi traitée, la substance comestible se conserve pendant des mois, si elle est convenablement manutentionnée, sans rien perdre de la saveur ni de la consistance qu'elle a au sortir de l'eau. Au Canada, un procédé de congélation rapide a été mis au point par la station d'Halifax d'Expérimentations et d'Essais appliqués à la pêche, station qui est maintenue par le gouvernement canadien.

Des quantités importantes de poissons côtiers atlantiques, tels que la morue, l'aiglefin, la merluche, la lingue, le brochet, le lieu, le colin, le merlan sont séchés pour le marché et en temps normal donnent lieu à un trafic très actif en poisson séché avec les Antilles et autres pays méridionaux, les Etats-Unis, etc. Beaucoup de poisson est aussi vendu à l'état fumé et saumuré, comme, par exemple, le hareng, l'aiglefin, le saumon, la morue, le colin et le gasparot fumés et le hareng et le maquereau saumurés. Une autre branche d'activité de l'industrie des pêches atlantiques consiste dans la production du filet de poisson. Les poissons, qui sont utilisés à la fabrication du filet, sont : la morue, l'aiglefin, la merluche, la lingue, le brochet, le lieu, le colin desquels on enlève les arêtes. Les filets de poisson se vendent tant à l'état frais que frigorifié et fumé.

Un très important négoce de homard est effectué sur la côte atlantique, qui est la seule région du Canada où se prennent les homards. La moyenne annuelle du rendement en conserves de homard, propre aux provinces maritimes et à Québec en 1945, s'est chiffrée à environ 65,525 caisses de quarante-huit livres chacune. Une branche de commerce, qui s'est sensiblement accrue dans la dernière décennie, est celle de la vente des homards frais en carapace. Dans cet état, ces crustacés sont écoulés sur les marchés du Canada et des Etats-Unis. De très fortes quantités de homards vivants, de huit à dix millions par années, sont expédiées sur les Etats-Unis. Les conserves de homard se vendent au

Canada, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en France et en plusieurs autres pays.

Dans l'industrie des conserves de poissons, mollusques et crustacés particulière aux provinces du littoral atlantique, c'est le homard qui donne lieu au plus fort rendement des produits en boîte, bien qu'il convienne de signaler ici qu'il y a une forte production de conserves de sardine au Nouveau-Brunswick. Les myes ou clanques et les praires sont mises en boîtes en quantités considérables dans les diverses régions de la côte orientale, et, au rendement industriel auquel donnent lieu ces mollusques, il est convenable d'ajouter la production en conserves dérivée de la morue, de l'aiglefin, etc. La valeur marchande du rendement en conserves de homard se chiffre présentement à environ \$2,250,000 par année tandis que celle propre à la production des conserves de sardine se totalise à environ \$1,400,000.

L'huile de foie de morue médicinale, d'autres huiles de poisson, les farines de poisson, les colles comptent au nombre des sous-produits dérivés des opérations industrielles de pêche de la côte orientale, cependant que certaines quantités d'autres espèces de poisson sont utilisées par les pêcheurs pour la boîte et qu'une part des issues ou rebus de poisson sont convertis en engrais. Les huiles industrielles de poisson, en contraste de l'huile médicinale, sont appliquées à la fabrication des savons, au tannage des peaux et à certains autres usages. La farine de poisson est de plus en plus recherchée par les éleveurs d'oiseaux de basse-cour, les fermiers et les exploitants de vacheries, à titre de nourriture pour leurs animaux, depuis qu'il a été constaté que ce produit comporte des qualités nutritives toutes particulières.

PECHERIES FLUVIALES ET LACUSTRES

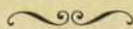
L'exercice des pêches fluviales et lacustres s'effectue principalement dans l'Ontario, les trois provinces des Prairies et en Québec, mais elle se pratique aussi sur une petite échelle dans le territoire du Yukon, le Nouveau-Brunswick et la Colombie britannique. Dans les dernières années, la production, dérivée des pêcheries fluviales et lacustres, s'est chiffrée en moyenne à près de \$6,200,000 par an, avec l'Ontario rendant compte d'un peu plus de la moitié du montant total. La province du Manitoba occupe le deuxième rang dans la production du poisson d'eau douce.

Dans l'Ontario, la pêche marchande est pratiquée dans les lacs Ontario, Erié et Huron, dans la baie Georgienne, le lac Supérieur, le lac Sainte-Claire, le Lac-des-Bois, dans les eaux propres aux arrondissements de Kenora et de la Rivière-à-la-Pluie, dans la rivière Niagara, dans le fleuve Saint-Laurent, la rivière Détroit et enfin dans les lacs Nipigon, Nipissing et Simcoe. Les principales espèces de poissons marchands sont la truite des lacs, le poisson blanc ou corégone, le hareng des lacs ou cisco, le doré, la perche, le tullipi, le sandre ou doré bleu, le brochet et l'esturgeon. Dans l'Ontario, tout comme dans les provinces des Prairies, presque toute la pêche commerciale est pratiquée au moyen de filets, de filets flottants surtout.

(A SUIVRE)

Ministère des Pêcheries, Ottawa.

Les soieries de Lyon



L'art de tisser le fil de soie, né selon toute vraisemblance en Chine, s'est ensuite répandu dans l'Europe Orientale, et dès les XIII^e et XIV^e siècles, cette industrie avait en Italie une importance considérable. En France même, il est admis que dès le milieu du XIII^e siècle, des ouvriers en soie travaillaient à Paris.

Par lettres patentes du 23 novembre 1466, Louis XI ordonne l'installation d'une fabrique de soieries à Lyon; cette date est considérée comme marquant l'origine de l'industrie lyonnaise des tissus de soie.

C'est sous le règne de Louis XIV que, malgré le coup très dur que lui porta la révocation de l'édit de Nantes et les désastres qui marquèrent la fin du règne du Roi Soleil, la Fabrique de Lyon prit véritablement son essor. Sous l'influence des artistes du grand siècle, notamment de Le Brun, une école de dessinateurs se forma, qui sut créer, pour les tissus d'ameublement et le vêtement, des étoffes somptueuses, d'un goût parfait, qui furent justement admirées; dès lors, les produits lyonnais purent rivaliser avec les soieries italiennes, qu'ils arrivèrent à supplanter.

A la tête des artistes du XVIII^e siècle, qui apportèrent leur concours aux fabricants lyonnais, se place Philippe de la Salle, dessinateur de génie, dont les créations, appliquées surtout aux étoffes pour ameublement, sont encore considérées comme des modèles du genre. (Le musée des tissus, au Palais du Commerce de Lyon, est particulièrement riche en pièces de cette époque et de sa composition).

La ville de Lyon est le centre de l'industrie des soieries (tissus de soie proprement dits, velours, peluches, tulles, brocarts dentelles, dorures, ornements d'églises, etc.) industrie qui s'étend aujourd'hui sur une vingtaine de départements du Sud-Est de la France, dans lesquels sont réparties les usines de filature, moulinage et tissage.

La Fabrique Lyonnaise a pu se maintenir malgré les difficultés de l'état de guerre, mais dès l'armistice un essor nouveau lui a été donné, et avec les matières nouvelles mises à sa disposition par l'industrie de la rayonne (procédés de viscose, acétate, etc.), des genres de tissus nouveaux ont été créés et produits en quantités considérables, augmentant ainsi le domaine déjà très étendu de l'industrie soyeuse.

En outre, et parallèlement à ce développement industriel qui a provoqué la création d'usines nombreuses et très modernes, la fabrication des étoffes de haute nouveauté s'est ingéniée à continuer et développer ses incessants efforts pour apporter dans le domaine de l'art des créations nouvelles dont la somptuosité, la souplesse et le goût adaptés aux exigences de la mode actuelle, passant des traditions an-

ciennes de l'art oriental le plus riche jusqu'aux conceptions modernes les plus inattendues. Cette intarissable source de production a permis à la Haute Couture de confirmer de plus en plus sa suprématie dans l'art du costume.

La Fabrique a donc réalisé ce double but de mener parallèlement le développement artistique inspiré de tout un passé d'art et de goût, avec l'accroissement considérable d'une production industrielle qui peut lutter contre n'importe quelle concurrence étrangère, étant donné le modernisme de son outillage constamment renouvelé et tenu au courant de tous les progrès réalisés dans le domaine du matériel textile.

Il s'est formé autour de la Fabrique Lyonnaise et des industries qui s'y rattachent, un personnel technique de première valeur qui, s'inspirant de traditions illustres, possède un sens inné de la décoration, développe avec un soin jaloux ses connaissances artistiques et les adapte au progrès de l'art et de la science. Ce personnel apporte à la création des tissus et à leur mise au point une coopération précieuse presque unique au monde. C'est ainsi qu'en la vieille cité des bords du Rhône s'élaborent, à l'aide de collections constituées à travers les âges, ou grâce aux idées fournies par les artistes et le merveilleux laboratoire de la grande Couture de Paris, les tissus de tous genres dont l'aspect, le toucher, le coloris, correspondent à la mode du jour et généralement l'inspirent.

Les tissus de soie pure ou mélangée d'autres matières textiles : schappe, rayonne, fils d'or ou d'argent, laine, coton, répondent aux consommations les plus variées. L'activité des producteurs s'exerce dans les articles les plus divers. C'est ainsi que, par leurs relations mondiales, la Fabrique Lyonnaise et le commerce des tissus se sont placés parmi les plus importants organes de l'expansion française.

Voici quelques chiffres. La production mondiale de la soie avant guerre était de 80,000 tonnes, dont le Japon, à lui seul, fournissait 50%, la Chine 40%, les autres pays producteurs, Italie, Indochine, etc., se partageant le reste. La part de la France était infime, de l'ordre de 50 tonnes, couvrant à peine 2% des besoins de l'industrie lyonnaise. Cela tenait-il au fait que les conditions climatiques se prêtent mal en France à l'élevage du ver à soie? Nullement. Il fut un temps où les sériciculteurs français purent satisfaire presque en totalité aux demandes des fabricants lyonnais. En 1853, en effet, la récolte de cocons s'éleva à 26 millions de kilos, équivalant à 2 millions de kilos de soie grège. Mais alors le mûrier, (l'arbre d'or), ainsi qu'on l'appelait, était cultivé dans soixante-dix départements.

On avait mis des centaines d'années à faire de la sériciculture une richesse nationale. Il n'en fallut que quelques-

dizaines pour précipiter sa décadence. En 1945, la récolte des cocons a été le centième de la récolte de 1853.

Malgré ce handicap extraordinaire, un renouveau se dessine aujourd'hui. En 1946, la récolte a été supérieure de 20% à celle de 1945. L'an dernier, ce mouvement s'est confirmé, avec une production de 500,000 kilos. Est-ce un phénomène purement artificiel dû à la sollicitude de l'Etat? En réalité, celle-ci est restée fort limitée. Elle s'est manifestée en 1934 et en 1936 par une loi et un décret enjoignant aux imitateurs de la soie de dire leur nom sans équivoque. Ce premier point acquis, on s'est avisé, non sans raison, que le prestige des soieries lyonnaises reposait pour une part non négligeable sur les qualités des soies grèges françaises et qu'il y a un intérêt évident à lier à nouveau, tout au moins, la fabrication de haut luxe à ces mêmes soies.

Ce raisonnement paraît se justifier. La différence considérable de prix entre les soies française et étrangères n'est pas définitive. On peut prévoir le moment où seuls resteront en cause les procédés d'élevage et la qualité des produits. A cet égard, la France a en main dès maintenant des atouts de premier ordre, dont elle a négligé de se servir jusqu'à ces dernières années.

Les stades principaux, depuis la filature, le moulinage, le tissage, la teinture et les apprêts, se décomposent en une foule d'opérations et, surtout, s'accompagnent d'une longue série de manipulations qui donneront au tissu son véritable caractère et son élégance. Et ici interviennent les artistes et artisans admirables du dessin, du lisage — qui permet d'exécuter en somptueux effets de trame, de chaîne, de satin, de couleurs les projets les plus audacieux ceux de la gravure, de l'impression, de la dorure, etc.

Aussi le charme prestigieux des princesses de Chine, de la cour de Byzance et des reines d'Orient, est-il devenu l'héritage exclusif de la mode française.

Contrefaçon de la haute couture Parisienne

Un certain nombre de Couturiers parisiens, soutenus par la "Chambre Syndicale de la Couture Parisienne" ont récemment pris des mesures énergiques contre l'emploi non autorisé de leur nom et de leur marque de commerce par un confectionneur de New-York, WOLFSON & GREENBAUM, également connu sous le nom de TAILORTOWN.

Au cours de la saison, WOLFSON & GREENBAUM ont présenté aux détaillants, en accompagnant cette mise en vente d'une large publicité, une série de robes de coton, qu'ils déclaraient avoir adaptées de modèles français originaux, créés par les Couturiers parisiens. La publicité assure que chaque robe portait une "griffe" reproduisant la signature ou la marque de commerce du créateur français, et donnait l'impression erronée que le créateur avait coopéré à sa fabrication ou garantissait son adaptation.

S'appuyant sur la Législation américaine concernant les marques de commerce et la concurrence déloyale, les créateurs français ont exigé que WOLFSON & GREENBAUM cessent de telles pratiques, qui abusent le public quant à la valeur des robes ainsi offertes, et ont réclamé une compensation pour le dommage ainsi causé à leur réputation.

Ce différend s'est terminé par la reconnaissance par WOLFSON & GREENBAUM, du droit des Couturiers à contrôler l'emploi de leur nom. Non seulement WOLFSON & GREENBAUM ont accepté de retirer les "griffes" du stock existant et de cesser la fabrication des robes en question, mais ils ont pris l'engagement vis-à-vis des Couturiers et de la "Chambre Syndicale de la Couture Parisienne" représentant l'ensemble des créateurs français, de n'employer en aucun cas le nom d'un créateur français sans son autorisation.

Les Couturiers français saisissent cette occasion pour faire savoir qu'ils n'ont nullement l'intention d'interdire toute reproduction de leurs modèles, ou tout emploi de leur nom, mais qu'ils entendent simplement exercer un contrôle pour empêcher que ne soient présentées comme reproductions des modèles français, des robes qui n'ont que peu de chose, ou même rien de commun avec les créations françaises.

Les Couturiers considèrent qu'un tel contrôle est nécessaire pour maintenir le standing traditionnel de la Couture Parisienne et pour donner toute confiance dans les robes annoncées comme ayant été créées à Paris.

Aux membres de la
Chambre de Commerce Française

le Berkeley

réserve

le meilleur accueil

★

Hôtel Berkeley

1188 ouest, rue Sherbrooke

ANDRÉ BERTHEAU, Prop.

Le coût de la vie à Montréal

Salaire

Manoeuvre, salaire mensuel de base	\$120
Sténo-dactylo débutante	\$115
Ingénieur débutant	\$200

Alimentation

Pain (2 lbs)	0.19
Lait (quart)	0.18
Oeufs (douzaine)	0.80
Boeuf (livre)	0.80
Sucre (livre)	0.10
Pommes de terre (10 livres)	0.35
Pâtes (livre)	0.15
Riz (livre)	0.27
Volaille (livre)	0.75
Au restaurant (repas sans boisson)	0.90

Superflus

Cigarettes (paquet de 20)	0.38
Chocolat (livre)	0.90
Indéfrisable	\$15.00
Roman policier	0.25
Eau-de-vie (le verre)	0.80
Radio - T.S.F. (5 lampes O.M.)	\$50.00
Automobile neuve (Pontiac)	\$2,500.00
Occasion, modèle 1940	\$900.00
Essence automobile (gallon)	0.38
Pneu (V-8) 600 x 16	\$22.00

Chauffage-éclairage

Charbon (tonne)	\$20.00
Electricité (Kw)	0.03

Gaz, ville (100 pieds cubes)	0.10½
Cuisinière électrique	\$190.00
Fer à repasser (moyen)	\$8.00

Vêtement, etc.

Complet pour homme	\$60.00
Chemise popeline	\$4.50
Souliers (cuir)	\$12.00
Robe couleur imprimé	\$16.00
Manteau pour femme (d'hiver)	\$60.00
Manteau pour homme (d'hiver)	\$40.00
Bas de nylon	\$1.75
Couverture (laine)	\$16.00
Drap de coton (paire)	\$10.00
Serviette de toilette	0.90

Transport - journaux, etc.

Tramways (4 tickets)	0.25
Chemin de fer (100 km)	\$2.00
Journal quotidien	0.05
Magazine	0.20

Logement

Appartement, 3 pièces (bon confort)	\$75.00
-------------------------------------	---------



Service complet de décalcomanies artistiques et commerciales

S'appliquent à toutes surfaces rigides et constituent une annonce économique, permanente et indispensable.

Pour renseignements, suggestions, croquis, prix, etc.,

CONSULTEZ

BEAVER DECALCOMANIA CO.

C. M. PREVOST, président
Membre de la Chambre de Commerce Française

33 OUEST, RUE ST-JACQUES
MONTREAL 1. P.Q.

Téléphone
Belair 3485



Service régulier de fret maritime

Aller-retour des ports de l'Est du Canada

Assuré par les compagnies suivantes

MONTSHIP LINES LTD.
Littoral méditerranéen

BLUE PETER STEAMSHIPS LTD.
Terre-Neuve

MOORE-McCORMACK LINES INC.
Brésil—Uruguay—Argentine

CANADA CONTINENTAL LINE LTD.
France—Belgique—Hollande—Allemagne

coagents
MARCH SHIPPING AGENCY LTD.
276, rue St-Jacques, • Montréal

AGENTS GÉNÉRAUX
MONTREAL SHIPPING COMPANY LIMITED

330, Édifice Cristine, Montréal, Canada
345, rue Church, Toronto, Canada

Succursales
Halifax, N.-E.—Saint-John, N.-B.

Pour taux de frets maritimes et listes des départs, adressez-vous aux bureaux susmentionnés ou à votre agent expéditeur.



Membres de la Chambre de Commerce Française au Canada

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Son Excellence M. Francisque Gay
Ambassadeur de France au Canada

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. Ernest Triat
Consul général de France à Montréal

M. Bernard Lechartier
Conseiller Commercial
près l'Ambassade de France au Canada

MEMBRES D'HONNEUR

M. Henri de Clerval
Ancien Attaché Commercial de France

M. Alfred Tarut
Ancien Président
Conseiller du Commerce Extérieur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

M. Georges Vinant

VICE-PRÉSIDENTS

M. Henri Dolisie

M. Marcel Nougier

SECRÉTAIRE

M. André Sutto

SECRÉTAIRE-ADJOINT

M. A. Hadamar

TRÉSORIER

M. F. Ducros

CONSEILLERS

MM. P. d'Allemagne
H. Lefèvre
M. Quédrue
M. de Roussy de Sales

MM. E. Issalys
V. Panneels
E. Rivière

CONSEIL D'ARBITRAGE

MM. A. Bertheau
E. Coullenot
G. Durand
H. de Lanauze
B. de Massy
R. de Roumefort

MM. C. Billard
M. Dhavernas
C. Farjon
A. Manchec
J. Pony
P. Tisseyre

MEMBRES ACTIFS

- M. Pierre d'Allemagne**, (Ingénieur conseil), 335 Berwick, Montréal.
- M. Marcel Aubry**, (Importateur), fournitures de modes, 350 rue Notre-Dame Est, Montréal.
- M. Georges Bally**, Représentant de maisons de textile, 353 St-Nicolas, Montréal.
- M. Louis Beaudoin**, Professeur de droit comparé, Université McGill, 5550 Waverley, Montréal.
- M. André Bertheau**, Propriétaire, The Berkeley Hotel, 1188 Sherbrooke Ouest, Montréal.
- M. Charles Billard**, Gérant, Laines du Pingouin (Canada) Ltd, 1579 St-Denis, Montréal.
- M. E. D. Bonnard**, Président, Bonnard Equipments Ltd, (équipement pour ponts et chaussées), 531 Côte de Liesse Road, Dorval, Qué.
- M. Jean Bonnel**, Propriétaire, Les Sociétés Jean Bonnel (Importateurs), Aroseurs automatiques, extincteurs chimiques, livres, 4450 St-Denis, Montréal.
- M. Marcel Bousquet**, (Importateur-Exportateur), 1297 St-Denis, Montréal.
- M. Gabriel Boussion**, (Importateur), représentant de vins, jus de fruits et produits spéciaux pour distilleries, vineries, 1251 Notre-Dame Est, Montréal.
- M. Joseph Brutto**, (Editeur), 350 Notre-Dame Est, Montréal.
- M. Pierre Cangardel**, Président, Foreign Freight Forwarders Ltd, (transitaires), Président, Maple Leaf Traders Ltd (représentants), 486 St-Jean, Montréal.
- M. Roger Charbin**, Vice-Président, J. B. Martin Co. Ltd, à St-Jean, Qué., fabrique de velours.
- M. Pierre Charton**, (Conseiller du Commerce Extérieur), Président, Herdt & Charton Inc., (Importation-Exportation : parfums, spécialités pharmaceutiques, vins, liqueurs), 2027 McGill College, Montréal.
- M. Jean Contat**, Gérant Général, Hôtel Ritz-Carlton, Sherbrooke Ouest, Montréal.
- M. Emmanuel M. Coullenot**, (Ingénieur civil), Importateur, agent général de manufactures, 750 avenue Pratt, Montréal.
- M. Gabriel Crozier**, (Administrateur de Compagnie de Navigation), c/o Montreal Shipping Co. Ltd, Coristine Bldg, Montréal.
- M. Emile Desnoix**, (Conseiller du Commerce Extérieur), 4866 Chemin Côte des Neiges, Montréal.
- M. Marc A. Dhavernas**, Vice-Président, Sorel Industries Ltd, Vice-Président Exécutif, North American Utilities Corporation, Vice-Président Exécutif, Sicard Limitée, 1405 Peel, Montréal.
- M. Henri Dolisie**, (Ingénieur), Président, Canadian Liquid Air, 1111 Beaver Hall Hill, Montréal.
- M. François Ducros**, Administrateur délégué, Corporation Pharmaceutique Française Ltée, (fabricants, représentants de produits pharmaceutiques), 200 rue Vallée, Montréal.
- M. Gaston Durand**, Directeur, Perrin Glove Co. Canada Ltd, 437 rue Mayor, Montréal.
- M. Victor Durand**, Représentant de maisons françaises, 5025 Christophe-Colomb, Montréal.
- M. Joseph Eddé**, Président, J. Eddé Ltée, (Importateurs, spécialités pharmaceutiques et publications médicales), 620 Cathcart, Montréal.
- M. Claude Farjon**, Salon Claude Enrg., (Coiffeur pour dames), Hôtel de La Salle, 1240 rue Drummond, Montréal.
- M. Albert Gallin**, 297 Circle Road, Laval Islands, Qué.
- M. Robert Gens**, Propriétaire de Robert Gens & Cie, (fabricant d'ornements d'église), 600 Blvd Dollard, Montréal.
- M. André Hadamar**, Assistant Directeur Gérant, Mercury Press Ltd, (imprimeurs), 740 St-Paul Ouest, Montréal.
- M. Eugène Issalys**, (Libraire Editeur), Librairie Beuchemin Ltée, 430 St-Gabriel, Montréal.
- M. Jean P. Kempf**, représentant Savard, Hodgson & Cie Inc., (courtiers en valeurs), 276 St-Jacques Ouest, Montréal.
- M. Henri Lamandé**, (Restaurateur), Restaurant Kerhulu, 1354 Notre-Dame, Trois-Rivières, Qué.
- M. Henri de Lanause**, (Importateur), Appareils cinématographiques et films de format réduit, 1027 Bleury, Montréal.
- M. Jacques de Lavergne**, Secrétaire général du Crédit Foncier Franco-Canadien, 5 St-Jacques Est, Montréal.
- M. Bernard Leclerc**, Secrétaire général-adjoint, Crédit Foncier Franco-Canadien 5 St-Jacques Est, Montréal.
- M. Henri Lecocq**, Directeur, Coudurier, Fructus, Devigne (Canada) Ltd, Directeur, Rodier (Canada) Ltée, 712 New Birks Bldg, Montréal.
- M. Henry E. Lefèvre**, (Conseiller du Commerce Extérieur), Président, Dominion Potash Ltd, 354 Ste-Catherine Est, Montréal.
- M. Jacques de Liniers**, Président, Barter & Trade Ltd, (importation-exportation) et Wood Preservation Industries Ltd, (traitement des bois), 2807 avenue Willowdale, Montréal.
- M. André Lot**, Assistant directeur général, Canadian Liquid Air, 1111 Beaver Hall Hill, Montréal.
- M. Marcel Louis**, Président, Bianchini Férié (Canada) Ltd, (soieries), Vice-Président, Lesur Ltée, (lainages), 600 New Birks Bldg, Montréal.
- M. Auguste Manchec**, Directeur général, Laboratoire Poulenc Frères Canada Ltée, 204 Place Youville, Montréal.
- M. Aymar de Miribel**, (Éleveur d'animaux de fourrure, visons du Labrador et renards), Ferme du Portage Enrg., Laternière, Chicoutimi, Qué.
- M. Henri de la Myre Mory**, Directeur, Bernard de Massy Inc., 1536 Bishop, Montréal.
- M. Marcel Nougier**, (Conseiller du Commerce Extérieur), Directeur gérant, J. Eddé Ltée, (produits pharmaceutiques), 620 Cathcart, Montréal.
- M. Vital J. J. Pannells**, (Agent général, importateur), coutellerie, verrerie, Directeur, Parfumerie Piver, 1030 St-Alexandre et 366 Ontario Ouest, Montréal.
- M. Louis Pasquier**, Gérant de la Raffinerie de Sucre de Québec, St-Hilaire sur Richelieu, Comté de Rouville, Qué.
- M. Marcel Pasquin**, Directeur général adjoint, Crédit Foncier Franco-Canadien, 5 St-Jacques Est, Montréal.
- M. Jehan Perdriau**, Avocat, 60 St-Jacques Ouest, Montréal.
- M. Albert Pinel**, Vice-Président et Gérant Général de la Cie Franco-Canadienne de Produits Laitiers Ltée, 945 St-André, Montréal.
- M. J. Aristide Pony**, Propriétaire de la Librairie J. A. Pony Ltée, 554 Ste-Catherine Est, Montréal.
- M. André Quédecq**, Représentant de la Cie Générale Transatlantique au Canada, 1196 Phillips Square, Montréal.
- M. Maurice Quédrue**, (Conseiller du Commerce Extérieur), Industriel, 2983 Lacombe, Montréal.
- M. Jean Rivière**, Vice-Président et gérant, Anglo-French Gelatines Ltd, (colles, produits chimiques), 1476 Sherbrooke Ouest, Montréal.
- M. Bernard Robert de Massy**, Président, B. Massy Inc., (importation parfums), 1536 Bishop, Montréal.
- M. Roger de Roumefort**, Directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien, 5 St-Jacques Est, Montréal.
- M. Michel de Roussy de Sales**, Assistant directeur général, Cie France-Film (exploitation de films français 35 et 16 m/m), 637 Craig Ouest, Montréal.
- M. Joseph Saint-Loup**, représentant de manufactures, (articles religieux), 134 St-Paul Ouest, Montréal.
- M. Georges Schaefer**, Les Ateliers d'Art Liturgique Enrg., 29 St-Jacques Est, Montréal.
- M. Victor Sornin**, (Industriel), 6980 rue Henri-Julien, Montréal.
- M. André Sutto**, Directeur et Vice-Président, Office Central Catholique Ltée (importateurs d'articles religieux), 50 Notre-Dame Ouest, Montréal.
- M. Alfred Tarut**, (Conseiller du Commerce Extérieur) Exécutif, O'Brien & Williams (Agents de change), 132 St-Jacques Ouest, Montréal.
- M. Charles Tiberghien**, (Industriel), Président, St. Johns Textile Mills Ltd, Franco-Canadian Dyers Ltd, Demètre Sault et Ciriez (Canada), St-Jean, Qué.
- M. Pierre Tisseyre**, (Journaliste), directeur de "Carrefour", "Canada-Mondial", "Agence Littéraire Atlantique" et "Tisseyre & Cie Ltée", 750 St-Gabriel, Montréal.
- M. Jacques de Vienne**, (Expert technique de la circulation aérienne), Organisation Internationale de l'Aviation Civile, Dominion Square Bldg, Montréal.
- M. Paul Villard**, (Docteur en médecine), 2055 avenue Vendôme, Montréal.
- M. Georges P. Vinant**, Président, Vinant Ltd, (Importateurs, parfums et spécialités pharmaceutiques), 200 rue Vallée, Montréal.
- M. Jean R. Vinant**, Importateur-Exportateur, Union Commerciale Franco-Américaine Ltée, 5527 Côte des Neiges, Montréal.
- M. Louis Vuilleumot**, (Manufacturier), Fleurs artificielles et plumes, 850 Harland, Montréal.

SECTION DE L'ONTARIO

MEMBRES ADHERENTS

PRESIDENT

- Mr. J. Reissman**, Import-Export, Agent de fabrications, 64 Wellington St. West, Toronto.
- R. Le Bailly**, Conseiller du Commerce Extérieur, Directeur, The European Co., 405, Confederation Life Bldg, Toronto 2.
- C. Baujard**, King Edward Hotel, Toronto.
- René Cera**, Eaton's, College St., Toronto.
- H. Hulot**, Décorateur, c/o Eaton's, College St., Toronto.
- Mr. F. G. Mayberry**, Canadian National Exhibition, Toronto.
- A. L. Phéné**, Conseiller du Commerce Extérieur, Directeur, Olivier Canada Ltd, 51 Wellington St. West, Toronto 2.
- Mr. E. Pouliot**, c/o Bianchini Férié Ltd, 57 Bloor St. W., Toronto.

MEMBRES ADHERENTS - CANADA

- M. Lucien Allard**, Président-Gérant, Allard & Robitaille Ltée, (Importateurs), bibelots, pipes, articles religieux, 72 rue St-Paul, Québec, Qué.
- M. Edmond Archambault**, Ed. Archambault Enrg., (Musique), 500 Ste-Catherine Est, Montréal.
- M. Lorenzo Audet**, Gérant, "La Photographie Artistique Ltée", (dessins, publicité, photographie tout genre), 12 Arago, Québec, Qué.
- M. Louis Baisez**, Représentation de fabriques et de maisons d'éditions, 1015 St-Alexandre, Montréal.
- M. J. Philippe Beaulac**, Secrétaire-Trésorier, Dextro-Chemicals Supply Ltd, 6223 Delorimier, Montréal.
- Bianchini Férié (Canada) Ltd**, (Soieries hautes nouveautés), 600 New Birks Bldg, Montréal.
- M. André Borol**, Vice-Président, Parfumeries de Paris Ltée, 116 rue St-Paul Ouest, Montréal.
- M. François Bouyeux**, (Restaurateur), 12 rue Craig Est, Montréal.
- M. Guy R. Brassard**, Brassard Reg'd, (importation-exportation), 2027 McGill College, Montréal.
- M. Georges Brassart**, (Ingénieur), 4503 rue Royale, Montréal.
- Bruck Silk Mills Ltd**, représenté par M. F. J. Delicet, fabricants de textile (importation-exportation), fils de soie artificielle et nylon, 460 Ste-Catherine Ouest, Montréal.
- M. Edouard Chamberland**, (manufacturier, essences culinaires, importateur, produits alimentaires), 132 St-Paul Ouest, Montréal.
- M. Albert Clément**, (Importateur), représentant, vins et liqueurs et produits alimentaires, Casier Postal 384, Westmount Montréal 6.
- M. J. Louis Davignon**, Gérant général adjoint, Banque Canadienne Nationale, 112 St-Jacques Ouest, Montréal.
- Cie Paul Dejordi, Enrg.**, (Libraire-importateur), 5064 Papineau, Montréal.
- M. Raymond Denis**, Organisateur général, La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance-Vie, 152 Notre-Dame Est, Montréal.
- M. Jules Dupré, C.R.**, (avocat), 60 ouest, rue St-Jacques, Montréal.
- M. Hector Fontaine**, Président, Agence Canadienne de Publicité Ltée, Edifice Sun Life, Montréal.
- M. Augustin Frigon**, Directeur Général, Société Radio-Canada, Case postale 6000, Montréal.
- M. Joseph P. A. Gagnon**, Directeur pour le Canada de l'Union Cie d'Assurance contre l'Incendie, les Accidents et Risques Divers, 465 St-Jean, Montréal.
- M. Lorenzo Gagnon**, (Importateur-Exportateur), agent manufacturier, Arga Specialties Reg'd, 1265 Blvd Graham, Ville Mont-Royal, Montréal.
- M. Albert A. Gardiner**, Directeur Général, Service des Voyageurs Chemin de Fer National du Canada, 360 McGill, Montréal.
- M. Paul R. Gauthier**, La Librairie Canadienne Enrg., (fournitures scolaires et articles religieux en gros), 397-399 de la Canadienne, Québec, Qué.
- M. Gérard B. Genest**, Assistant Directeur Général, Herdt & Charton Inc., (Import-Export., parfums, spécialités pharmaceutiques, vins et liqueurs), 2027 McGill College, Montréal.
- M. Jean M. Gauvreau**, Directeur, Ecole du Meuble, 1097 Berri, Montréal.
- M. Maurice Gervais**, Gérant, Banque Canadienne Nationale, 759 Ste-Catherine Ouest, Montréal.
- M. Arthur Guyot**, Articles pour la fabrication d'ornements d'églises, orfèvrerie d'églises, 1031A Rachel Est, Montréal.
- M. Georges H. Hoyle**, Gérant, Anglo American Telegraph Co. Ltd., 140 Notre-Dame Ouest, Montréal.
- M. Lucien Hamel**, Président, Chandellerie Vi-Lux Ltée, R. L. Vallée Cie Ltée, 1217 Université, Montréal.
- Robert Jacques & Cie Ltée**, (Importation), Articles religieux, 509 Blvd St-Laurent, Montréal.
- M. Joseph Kerhulu**, (Restaurateur), 22 de la Fabrique, Québec, Qué.
- La Presse**, journal quotidien du soir, rédacteur-en-chef, M. Eugène Lamarche, 7 St-Jacques Ouest, Montréal.
- M. Aimé Laplante**, Laplante & Langevin, (Imprimerie), 1047 rue St-Denis, Montréal.
- M. Roland Leclerc**, (Importateur), Les Cadres L'éclair Enrg., (manufacturiers, articles religieux et fantaisie), 153, 8e Rue, Québec, Qué.
- M. Gérard Lefebvre**, (Agent manufacturier), 1101 Parc-Lafontaine, Montréal.
- M. Hector MacKay, C.R.**, (Notaire), Docteur droit de l'Université de Paris, Professeur Université de Montréal, 112 St-Jacques ouest, Montréal.
- M. Raphaël Markowski**, Président, "Au Petit Versailles", (articles pour cadeaux), 930 Ste-Catherine Est, Montréal.

M. Lucien Masson, Président, Lucien Masson Inc., (importateur, produits pharmaceutiques et parumerie), 950 Sherbrooke Est, Montréal.
M. Adonai Meunier, Courtier en Assurances, Edifice Banque Royale, 360 St-Jacques Ouest, Montréal.
M. Lucien Miller, Président, Miller Engineering Works (manufacturiers, agences exclusives), 217 St-Hubert, Montréal.
M. Alfred Moreau, Agent de publicité, 2312 Fullum, Montréal.
M. Henry Mulstein, (Importation-Exportation), 5052 Park Avenue, Montréal.
M. Aurélien Noël, C.A., Associé de Maheu, Noël & Cie, (comptables agréés), 10 St-Jacques Ouest, Montréal.
M. Jean Nolin, Publiciste, 1265 Stanley, Montréal.
M. J. Alfred Ouimet, (Importateur, agent manufacturier), 84 St-Paul Est, Montréal.
M. Alfred Paradis, Paradis & Son Ltd, (industrie du bois), 1563 Sun Life Bldg, Montréal.
M. Gérard Parizeau, (Courtier d'Assurance), Directeur de la Revue "Assurances", Professeur, Ecole H.E.C., 84 Notre-Dame Ouest, Montréal.
M. Gaston Pelletier, Gérant général, Vinant Ltd, 200 Vallée, Montréal.
M. Jean H. Picard, Directeur de tissage, St-Johns Textile Mills Ltd, St-Jean, Qué.
M. Fernand Pilon, Libraire-Editeur, 750 rue Beau-bien, Montréal.
M. J. O. Pineault, Pineault & Fils Ltée, (librairie-papeterie), 466 Mont-Royal Est, Montréal.
M. Paul Pratt, Président, Office Central Catholique Ltée, Vice-Président, Renaissance Films Distribution Inc., 198 St-Alexandre, Longueuil, Qué.
M. Charles M. Prévost, Président, Beaver Decalcomania Cie, (décoration et décalcomanie), 33 St-Jacques Ouest, Montréal.
M. Paul Riou, Professeur à l'Ecole H.E.C., 535 avenue Viger, Montréal.

M. Raymond Robic, Directeur, Maison Marion & Marion, (ingénieurs conseils en matière de propriété industrielle), 761 Ste-Catherine Ouest, Montréal.
M. Michel A. Puech, représentant, 2097 St-Luc, Montréal.
M. Arthur Stanley Saucier, Président, Arthur Stanley Saucier Inc., Canadian Hotels Protective Association, Directeur, Hotel Association of Canada, Secrétaire exécutif, Association Hôtelière de la Province de Québec, 1434 Ste-Catherine Ouest, Montréal.
M. Arthur Terroux, (Agent général), 437 St-Jacques Ouest, Montréal.
M. Ernest Tétreau, (Avocat), 246 Chemin Ste-Catherine, Montréal.
M. Marcel E. Thomas, fabricant des produits Montéco (spécialités alimentaires), Lac Echo, R.R. No 1, Lesage, Comté de Terrebonne, Qué.
M. Maurice Trudeau, (Avocat), Etude Trudeau, Beauregard et Beaulieu, 204 Notre-Dame Ouest, Montréal.
M. J. A. Trudeau, Président, Genin, Trudeau & Cie Ltée, (négociants-importateurs), articles de fumées et articles religieux, 38 Notre-Dame Ouest, Montréal.
M. Jean Venne, Architecte, 2005 boulevard St-Joseph Est, Montréal.
M. Jean-Jacques Wyler, Agent, Peugeot Frères, (petit outillage), 18 Maple Avenue, Toronto, Ont.

Dominion Potash Limited, (M. Henry Lefèvre, Président), (engrais chimiques), 354, rue Ste-Catherine Est, Montréal.
France-Film, (M. A. Janin, Président), (Exploitation de films français en 35 mm. et en 16 mm.), 637, Craig Ouest, Montréal.
Laines du Pingouin (Canada) Ltd, (Marchands de laines), 7080 Hutchison, Montréal.
La Société de l'Air Liquide, (M. Henri Dolisie, Président), (Industrie chimique, soudure), 1111 Beaver Hall Hill, Montréal.
Les Editions Variétés, (MM. Dusseau et Péladeau, Directeurs), 1410, rue Stanley, Montréal.
Leval & Cie (Canada) Ltée, (M. Jokelson), (Importateurs, Exportateurs), 408, rue St-Jacques Ouest, Montréal.
J. E. Mailloux Ltée, (J. U. Mailloux, Directeur), (Manufacturiers de bougies, cierges, chandelles, etc.), à St-Jean, Qué.
Office Central Catholique Ltée, (M. Paul Pratt, Président), (Importateurs d'articles religieux), 50, Notre-Dame Ouest, Montréal.
V. J. J. Panneels, (Agent général, Importateur), (coutellerie-verrerie), 366, Ontario Ouest, 1030 St-Alexandre, Montréal.
Parfumerie A. A. Bellefontaine Ltée, (distributeur de produits de toilette, Importateur et fabricant), 1670, rue St-Denis, Montréal.
Rodier (Canada) Ltd, (M. Henri Lecocq, Directeur), 712 New Birks Bldg, Montréal.
Sicard Ltée, (M. Marc A. Dhavernas, Vice-Président), (souffleuses à neige, camions et tracteurs), 2055, rue Bennett, Montréal.
Société Nationale des Chemins de Fer Français, (représentée par M. Jules Hone), 5717, avenue Notre-Dame de Grâce, Montréal.
Sorel Industries Ltd, (M. Marc A. Dhavernas, Vice-Président), (mécanique, métallurgie, chaudronnerie), 1405, rue Peel, Montréal.
Vinant Ltd, (M. G. P. Vinant, Président), (Importateurs, parfums et spécialités pharmaceutiques), 200, rue Vallée, Montréal.

SOCIÉTÉS

Canadian Industrial Alcohol Co. Ltd., (représenté par M. Geo. R. Roy), Canada Cement Building, Montréal.
Crédit Foncier Franco-Canadien, (M. Roger de Roumefort, Directeur général), (Prêts hypothécaires), 5, rue St-Jacques Est, Montréal.
Corporation Pharmaceutique Française Ltée, (M. François Ducros, Administrateur-délégué), (fabricants, représentants, produits pharmaceutiques), 200, rue Vallée, Montréal.

MEMBRES ADHÉRENTS - FRANCE

AERONAUTIQUE

Compagnie Aérienne Française, 18, rue de Nanterre, Suresnes, (Seine).

AGENTS MARITIMES ET DE TRANSPORT

Agence Aérienne et Maritime Retout & Cie, Agent maritime, Transitaire, 19, boulevard Haussmann, Paris 9e.

Mari Ferrière, agent de "County Line" International Transport Services, 9, Place Jean-Jaures, Bordeaux.

Héritiers de Clément Yana, Bône, Algérie.
Messageries Universelles, 44, rue d'Hauteville, Paris 10e.

R. Moiroud & Cie, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Henri Mouron Jeune, 43, Cours du Vieux Port, Marseille.

Paul Tellier, Représentant MM. J. M. Currie & Cie, agents du Canadian Pacific, 36, rue d'Hauteville, Paris.

Canadian National Railways (France) S.A., 1, rue Scribe, Paris.

Maurice Valcke, 54, rue de Paradis, Paris.

AGENTS REPRESENTANTS ET COMMISSIONNAIRES

Marcel Gaborit, 83, Avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine.

Georges Pannier, Saint-Pierre et Miquelon.

J. J. Puritz, représentant de MM. H. Hentz & Co. de New-York, 15, rue du Louvre, Paris.

D. Roditi & Sons, 1, rue Ambroise Thomas, Paris.

ALIMENTATION GENERALE

Société anonyme Félix Potin, fabricants de produits pour l'alimentation générale, 83, rue de l'Ourcq, Paris 19e.

APPAREILS DE RAYONS ET D'ELECTRICITE MEDICALE

Compagnie Générale de Radiologie, 34, Boulevard de Vaugirard, Paris.

APPAREILS INDUSTRIELS

M. Maurice Bellone, Administrateur de la S.A. G.I.M. Corporation, 47, rue du Port Marchand, Toulon (Var).

Etablissements Paul Bernard, (matériel pour travaux publics), 3, rue du Colisée, Paris 8e.

Etablissements Frubinscholz, 68, Avenue du 20e Corps, Nancy.

ARMATEURS

Maison Genestal, 44, rue Jules Siegfried, Le Havre.

ARTICLES DE RELIGION

Joseph Bancel, St-Julien-Molin-Molette, (Loire).

Belle, 121, rue Bugeaud, Lyon.

Escoffier & Cie, 6, rue d'Algérie, Lyon (Rhône).

R. Gaudriot, Successeur de D. Saudinos-Ritoret, 2-4-6, Place Saint-Sulpice, Paris.

A. Pichard, Médailles, 3-5 Avenue de Cholet, Saumur (M. et L.)

ASSURANCES

Cie Française du Phénix, 33, rue Lalayette, Paris.

Cie d'Assurances Générales, Accidents, Vols, etc., 87, rue Richelieu, Paris.

Cie d'Assurances Générales contre l'Incendie, 87, rue Richelieu, Paris.

L'Urbaine et la Seine, 39, rue Le Peletier, Paris 9e.

M. Merlin, Directeur de la Société Française d'Assurance pour Favoriser le Crédit, 58, rue Taibout, Paris.

BANQUES ET AGENTS DE CHANGE

Banque de l'Algérie, 217, Boulevard St-Germain, Paris.

Banque de Madagascar, 88, rue de Courcelles, Paris.

Banque Française du Commerce Extérieur, 21, Boulevard Haussmann, Paris 9e.

Banque Nationale Française du Commerce Intérieur, Avignon.

Comptoir National d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris.

Crédit Lyonnais, S.A., 17, Boulevard des Italiens, Paris.

Sté Française d'Assurance pour Favoriser le Crédit, 58, rue Taibout, Paris 9e.

Société Générale pour le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, Boulevard Haussmann, Paris.

BOIS CONTREPLAQUES

Amédée L'Etendant, Bois de Placage (veneers), 59, rue de Charonne, Paris (Xle).

BONBONS COMPRIMES

Etablissements Robin, 2, rue Paul-Janet, Strasbourg.

BRODERIES ET DENTELLES

Max Denis, Tarare, (Rhône).

BRONZES ET ORFÈVRES D'EGLISE

Charles Favier & Cie, 1, Avenue de la Bibliothèque, Lyon.

P. Noirot, 17, rue Pont aux Choux, Paris.

Villard & Cie, 17, rue Barrême, Lyon.

CABLES TELEGRAPHIQUES

Cie Française des Câbles Télégraphiques, 166, Montmartre, Paris.

CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES

Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Caen, Calais, Chambéry, Colmar, Dijon, Dunkerque, Grenoble, Le Havre, La Rochelle, Lille, Lyon, Le Mans, Marseille, Mazamet, Nantes, Nice, Nîmes, Paris, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse, Troyes.

CHAMBRE SYNDICALE

Chambre Syndicale des Fabricants de Produits Pharmaceutiques, 27, rue du Cherche-Midi, Paris, 6e.

CHOCOLAT (FABRICANT DE)

Menier, 56, rue de Châteaudun, Paris.

COMMISSION - IMPORTATION - EXPORTATION Etablissements René Amiel & Cie, 5, rue Hélène, Paris.

Société Wel et Cie, (engrais chimiques, céréales, etc.), 15, Place de la Madeleine, Paris 8e.

Compagnie Continentale d'Importation, 8, rue Cambacérès, Paris 8e.

Sté Générale des Coopératives de Consommation, 61, rue Boissière, Paris 16e.

Sté d'Achats et de Distribution, 89, rue d'Amsterdam, Paris 8e.

Omnium du Sud-Ouest, 14, cours Xavier-Arnoz, Bordeaux (Gironde).

CONSERVES ALIMENTAIRES.

PATES, SARDINES, ETC.

Cassegrain, Vertou-les-Nantes.

Ch. Gillard, F. Mesuret & Cie, Conserves de Champignons, Bordeaux.

Etablissements F. Delory, Quiberon (Morbihan).

Jourde Frères, 56, rue de Marseille, Bordeaux.

Maison Amieux Frères, Chantenay-les-Nantes, (Loire Int.)

COULEURS ET VERNIS

Lefranc, S.A., 15, rue de la Ville-l'Evêque, Paris, 8e.

COUPELLERIE

Société Générale de Coutellerie et d'Orfèvrerie, 31, rue Pastourelle, Paris.

DIAMANTS ET PERLES

L. Gauthier Fils, 52, rue de Turbigo, Paris.

DISTILLATEURS LIQUORISTES

Liqueurs Cazanove, Les Successeurs de F. Cazanove, 13-15-17, rue de Turenne, Bordeaux (Gironde).

Distillerie de la Bénédicte, Fécamp (Seine-Inf.)

Etablissements Marnier-Lapostolle, 91, Boulevard Haussmann, Paris.

Etablissements A. Noirot-Carrière, 5 Boulevard Voltaire, Dijon (Côte d'Or).

Jourde Frères, 56, rue de Marseille, Bordeaux.

Les Héritiers de Marie Brizard & Roger, Bordeaux (Gironde).

Les Petits-Fils de Frédéric Mugnier, Dijon (Côte d'Or).

Maison J. Honoré Sécrestat, aîné, Bordeaux, (Gironde).

Société Anonyme de la Grande Distillerie E. Cusenier Fils Aîné & Cie, 226, Boulevard Voltaire, Paris.

DIVERS

Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité, 23, rue de Vienne, Paris.

Paul Beaudouin, 125, Boulevard St-Denis, Courbevoie, (Seine).

Georges Lavanchy, 20, Boulevard St-Germain, Paris.

Office Algérien d'Action Economique et Touristique, 26, Boulevard Carnot, Alger.

Président de la Société pour la Défense du Commerce et de l'Industrie, 29, La Canebière, Marseille.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC

Bisquit-Dubouché & Compagnie, Jarnac-Cognac, (Charente).

Camus & Cie, "La Grande Marque", Cognac (Charente).
 Courvoisier Ltd, Place du Château, à Jarnac, (Charente).

Denis, Mounié & Co., Cognac (Charente).
 P. Frapin & Cie, Segonzac (Charente).
 Godet & Frères, La Rochelle (Charente Inf.)
 James Hennessy & Co., Cognac (Charente).
 Les Héritiers de Marie Brizard & Roger, Bordeaux (Gironde).

L. Le Tanneur, Grande Fine Champagne, Juillac-le-Coq (Charente).

Maison Prunier, Cognac (Charente).
 J. & F. Martell, Cognac (Charente).
 J. Robin & Cie, rue Gabriel Jaulin, Cognac (Charente).

Société des Propriétaires Viticoles de Cognac, (Charente).

J. G. Monnet & Cie, Cognac, (Charente).

EAUX MINÉRALES

Etablissement Thermal du Moulin du Chambon, 24, Boulevard des Capucines, Paris.

Etablissement Thermal de Vichy, S.A., 24, Boulevard des Capucines, Paris.

Source Perrier, Vergèze (Gard).

ÉDITEURS

Maison Aubanel Père, imprimeur de Notre Saint Père le Pape, fondée en 1744, 7, Place St-Pierre, Avignon, (Vaucluse).

Édition Depelley, 7, rue de la Mauvendièrre, Limoges, (Haute-Vienne).

G. Droguet & R. Ardent, 60, rue Montmailler, Limoges.

Garnier Frères, 6, rue des Saints-Pères, Paris.

Librairie Armand Colin, 103, Boulevard St-Michel, Paris.

Librairie Larousse, 13-21, rue Montparnasse, Paris.

Librairie Fernand Nathan, 9, rue Méchain, Paris.

Maison Alfred Mame & Fils, Tours (Indre et Loire).

Masson & Cie, 120, Boulevard St-Germain, Paris.

Messageerie du Livre, 27, rue de Seine, Paris.

FABRIQUE DE LUNETTES

Andruétan, rue Brillat-Savarin, Oyonnax, (Ain).

FABRIQUE DE RASOIRS ET LAMES

Maison Thiers-Issard & Fils, 91, rue de Lyon à Thiers (Puy-de-Dôme).

FEUTRES POUR PAPERIE

Debouchaud & Cie, Nersac (Charente).

FILATURE

Dollfus-Mieg et Cie, S.A., fils de coton de lin et de soie, 13, route de Pfafstätt, Mulhouse, (Ht-Rhin).

FILATURE DE LAINES PEIGNÉES

Anciens Etablissements Cordonnier, 5, rue de Mouvoux, Roubaix.

FONDERIES

Etablissements Métallurgiques A. Durenne, 29, rue Cambacérés, Paris.

FONDERIES DE BRONZE D'ART

Charles, Favier et Cie, 1, Avenue de la Bibliothèque, Lyon.

S.A. des Etablissements Métallurgiques A. Durenne et du Val d'Osne, 26, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

FOURRURES

Robert Corby, 61 rue du Faubourg St-Honoré, Paris.

Fourrures Max, (Mme A. Leroy, directrice), 19, Avenue Martignou, Paris.

A. Primot et Cie, 69, rue d'Hauteville, Paris.

Revillon Frères, 42, rue de la Boétie, Paris.

GANTERIES

Gant Perrin (Société Anonyme du) Grenoble (Isère).

Tréfousse & Cie, Chaumont (Haute-Marne).

GAZES A BLUTER POUR MINOTERIES

Etablissements Tripette & Renaud Fils, 39, rue Jean-Jacques Rousseau, Paris.

Cie Centrale Rousselot, 50, rue Boileau, Paris.

GELATINE, COLLES FORTES (FABRICANT DE) Compagnie Générale des Produits Chimiques du Midi, 51, rue Saint-Ferréol, Marseille.

GRAINES ET SEMENCES

Vilmorin-Andrieux & Cie, 4, Quai de la Mégisserie, Paris.

HAUTS FOURNEAUX

Société Anonyme des Etablissements Métallurgiques A. Durenne et du Val d'Osne, 26, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

Société des Hauts-Fourneaux & Fonderies de Pont-à-Mousson, Place Camille Cavalier, Nancy.

HOTELS

Hôtel Lotti, A. Lotti, Gérant, 7 et 9, avenue de Castiglione, Paris.

Hôtel de France de Choiseul, M. Demelle, Propriétaire, 239-241, rue St-Honoré, Place Vendôme, Paris.

Hôtel Ritz, Victor Rey, Directeur Général, 15, Place Vendôme, Paris.

HUILES D'OLIVES

Savonneries et Huileries du "Naturel", 76, rue Sainte, Marseille.

HUILES VEGETALES

IMPORTATEUR-EXPORTATEUR Société Commerciale de l'Ouest Africain, 7, rue de Téhéran, Paris.

INGÉNIEURS

Fernand Bourdil, 10 Boulevard de Belgique, Monte-Carlo, Monaco.

Renown (Gérard Dupont), 26 bis, rue Marceau, La Varenne St-Hilaire, (Seine).

LAINES, PEaux ET CUIROTS

A. Combe et Fils, 156, Faubourg St-Denis, Paris.

LAINES ET LAINAGES

Etablissements Beaulieu, matières premières pour chapellerie et filatures, 29, rue d'Auzette, Limoges (Haute-Vienne).

Les Fils d'Adrien Fournier, S.A., tissage mécanique de laine peignée à Oullins & St-Génis Laval-Rhône.

Serges et Draperies, Siège Social, 49, rue du Buisset, à Oullins (Rhône).

S. A. des Tissus Lesur, 31, rue St-Augustin, Paris 20e.

Seydoux & Cie, 23, rue du Paradis, Paris.

LIBRAIRES

Département Etranger Hachette, 79, Boulevard St-Germain, Paris.

LIQUEURS DE LUXE APERITIFS DE MARQUE Maison J. Honoré Sécrétat, aîné, 40, cours de Médoc, Bordeaux, (Gironde).

MACHINES A BONNETERIE

Henri Hefty, 36, rue Roque de Filloil, Puteaux, Seine.

MACHINES AGRICOLES ET VITICOLES

Compagnie Massey-Harris, 148 Boul. de la Vilette, Paris 19e.

Etablissements Vermorel, 55, avenue Georges V, Paris 8e.

MANUFACTURE DE DENTS ARTIFICIELLES Etablissements Laly, 21 bis, rue de Paradis, Paris.

MATIÈRES COLORANTES

Société Anonyme des Matières Colorantes et Produits Chimiques, 69, rue de Miromesnil, Paris.

MEISSIERES ET CHAMOISERIES

A. Mercier, Chalet La Galucière, Forges, (Loire Inf.)

MINOTERIES (outillage pour)

Etablissements Tripett & Renaud Fils, 39, rue Jean-Jacques Rousseau, Paris.

Minoteries L. Bourrageas & Cie, 11, rue Montgrand, Marseille.

NEGOCIANT EN BOIS

Raymond Jullien, 14, rue Stamboul, Alexandrie, Egypte.

NEGOCIANT EN VINS EXPORTATEUR

J. Thorin, Pontaneveaux, (Saône et Loire), France.

OCRES

E. Léopold Anselme, 6, Avenue Victor-Hugo, Apt, (Vaucluse).

ORFÈVRES

Charles Favier & Cie, 1, Avenue de la Bibliothèque, Lyon.

Mémery & Hours, orfèverie d'église, 39, Chemin de Choulans, Lyon.

Société Générale de Coutellerie et d'Orfèverie, 31, rue Pastourelle, Paris.

Villard & Cie, orfèverie d'église, 17, rue Barème, Lyon.

PAPIERS (fabricants de)

Dalle Frères & Lecomte, Bousbecque (Nord).

PAPIERS A CIGARETTES (fabricants de)

L. Lacroix Fils, Angoulême, (Charente).

PAPIERS A FILTRER

L. Durieux, 18 rue Pavée, Paris.

PAPIERS PEINTS

Société Anonyme Isidore Leroy, Ponthierry, (Seine & Marne) France.

PARFUMEURS

Grenoville S.A., Parfums de Luxe, 108, 110 Ave. Péreire, Asnières (Seine).

Guerlain, 68, Avenue des Champs Elysées, Paris.

Houbigant, (Parfumerie), rue du Faubourg St-Honoré, Paris 8e.

Maison François Vibert, Pétrale Hahn pour les cheveux, 89 avenue Berthelot, Lyon.

Syndicat de la Parfumerie Française, 19, rue Cambon, Paris.

PATES ALIMENTAIRES

Bertrand & Cie, Grigny, (Rhône).

Etablissements Ferrand & Renaud, Grands Moulins de Bellevue à St-Just, Marseille.

PEIGNES ET MATIÈRES PLASTIQUES

Etablissements A. Feuillant Fils, Ezy, (Eure) France.

POTASSES

Société Commerciale des Potasses d'Alsace, Mulhouse.

PRODUITS CHIMIQUES (FABRICANTS DE)

Gérard Blancart, Produits chimiques et agricoles, rue du Chevalier Bayard, Casablanca (Maroc).

Compagnie de Produits Chimiques et Electro-métallurgiques Alais, Froges et Camargue, 23, rue Balzac, Paris.

Compagnie Générale des Produits Chimiques du Midi, 51, rue Ferréol, Marseille.

Manufacture de Glaces et Produits Chimiques de St-Gobain, Chaunay et Cirey, 1, bis, Place des Saussaies, Paris.

Société Anonyme des Matières colorantes et Produits Chimiques de St-Denis, 69, rue de de Miromesnil, Paris.

Société des Usines Chimiques Rhône-Poulenc, 21, rue Jean Gougeon, Paris (8e).

PRODUITS MINÉRAUX

Chassaing Le Coq & Cie, 1, Quai Aulagnier, Asnières, (Seine).

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Etablissements Antoine Girard-R. Soudan & Cie, 48, rue d'Alésia, Paris.

Laboratoires A. Bailly, 15 rue de Rome, Paris, 8e.

Laboratoires A. Guerbet & Cie, 22, rue de Landy, Saint-Ouen (Seine).

Laboratoires Licardy, 38, Boulevard Bourdon, Neuilly-sur-Seine.

Laboratoires Midy, 67, Avenue de Wagram, Paris 17e.

Laboratoire des Produits Amido, 4 Place des Vosges, Paris 4e.

Laboratoires Clin-Comar & Cie, 20, rue des Fossés St-Jacques, Paris.

Laboratoire Nativelle, 27, rue de la Procession, Paris.

Les Etablissements Byla, Produits Biologiques, 26, Avenue de l'Observatoire, Paris.

Gallia Laboratoires Inc., Albert Thouin (Vice-Président), 254 West, 31st Street, New-York.

Société des Produits Pharmaceutiques Thévenot, Dijon, Côte-d'Or.

REGLISSE

Régisse Zan, 104-114, Blvd de Plombières, Marseille.

REPRESENTANT-DELEGUE

René Robin & Fils, 5, rue Jean Soulés, Nogent-sur-Marne, Seine.

RUBANS ET VELOURS

J. B. David, Saint-Etienne, (Loire).

Giron Frères, 4, rue de la Richelandière, St-Etienne, (Loire).

SAVON DE MARSEILLE

Etablissements Fournier & Ferrier, La Grande Savonnerie, Marseille.

Savonneries et Huileries du "Naturel", 74, rue Sainte, Marseille.

Huileries et Savonneries de la Grappe, Etablissements Emile Galinier, 42, rue Montgrand, Marseille, France.

SEMOULERIES

Minoterie et Semouleries Réunies, (L. Bourrageas et Cie), 11, rue Montgrand, Marseille.

Félix le Chomel, 3, rue Lalayette, Marseille.

Etablissements Ferrand & Renaud, Grands Moulins de Bellevue à St-Just, Marseille.

SOIERIES

E. Anselme & Cie, 2, rue Puits Gaillot, Lyon.

Bianchini Fériet, 4, rue Vaucanson, Croix-Rousse, Lyon, 24 bis, Avenue de l'Opéra, Paris (1er).

G. L. Permezel & Cie, 79, Cours Vitton, Lyon.

TEINTURERIE POUR FOURRURES

C. et E. Chapal & Cie, 9, rue Kléber, Montreuil-sous-Bois (Seine).

TRESSÉS ET LACETS

Cousin Frères, Werwick-Sud (Nord).

TUBES EN FER

Société Française pour la Fabrication des Tubes et Emboutis, Louvroil et Recquignies, Recquignies (Nord).

TULLES

Max Denis, Tarare (Rhône).

TUYAUX

Société Anonyme des Hauts Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson, Place Camille Cavalier, Nancy.

VETEMENTS ECCLESIASTIQUES

Etablissements Bruchet, 56, rue d'Antrain, Rennes.

VINS D'ALGERIE

Frédéric Lung, 9, Boulevard de la République, Alger, (Algérie).

VINS APERITIFS

Amer Picon, 5, rue Serr, Bordeaux.

Cazalis & Prats, Vermouth, Sète, (Hérault).

Dubonnet, Société Anonyme, 7, rue Mornay, Paris 4e.

J. et S. Violet Frères, fabricants du "Byrrh", à Thuir (P.O.).

Noilly, Pratt & Cie, 165, rue Paradis, Marseille.

VINS DE BORDEAUX ET SPIRITUEUX

Barton & Guestier, 35, Cours du Pavé-des-Chartrons, Bordeaux.

Dubos Frères & Cie, 24, Quai des Chartrons, Bordeaux.

Etablissements Ed. Bellet, 64, Avenue Emile Gounord, Bordeaux.

F. Gineslet, 133, Quai des Chartrons, Bordeaux.

J. Lebigue & Cie, Cantenac par Margaux, (Gironde).

M. Marceau, 57, rue Minvielle, Bordeaux.

VINS DE BOURGOGNE

L. Bourriset, Crêches, près Mâcon (S. et L.)

Etablissements A. Noiroi-Carrière, 5, Boulevard Voltaire, Dijon, (Côte d'Or).

VINS DE CHAMPAGNE

Champagne Heidsieck & Co., Monopole, Successeur, 83, rue Coquebert, Reims (Marne).

Champagne Ernest Irroy, 13, rue de la Justice, Reims (Marne).

M. Heidsieck (Champagne), 8, rue Piper, Reims, (Marne).

Veuve Clicquot-Ponsardin, Boîte Postale 102, Reims, (Marne).

Pol Roger & Cie, Epernay (Marne).

Krug & Cie, Reims, (Marne).

Lanson, Père & Fils, Boîte Postale 163, Reims, (Marne).

Moët & Chandon, Boîte Postale 29, Epernay, (Marne).

S.A. Champagne Pommery & Creno, Boîte Postale 87, Reims, (Marne).

Société Viticole de Champagne, G. H. Mumm & Cie, Reims, (Marne).

LOUIS ROEDERER, Reims, (Marne).

VINS DE SAUMUR ET VOUVRAY

Veuve Amiot, St-Hilaire-St-Florent, (Maine et Loire).

De Neuville & Cie, St-Hilaire-St-Florent, (M. et L.)

Landais-Cathelineau, Chacé.

Vavasseur & Bernadet, Vouvray (Indre et Loire).

VINS ET LIQUEURS

R. D'Anthony, 40, rue de Paradis, Paris, France

Les Fils de P. Baardinet, "Rhum Négrita", apéritifs "Salambo", 15, rue de l'Ecole Normale, Canderan, Bordeaux (Gironde).

VINANT
LIMITÉE

200 RUE VALLÉE
MONTRÉAL

Agents pour le Canada de

GUERLAIN
PARFUMEUR — PARIS



FABRICANTS
DE
SOIERIES HAUTES NOUVEAUTES

Bianchini Fériet

(Canada) LTD.

600 BIRKS BUILDING MONTREAL

Paris • Lyon • New-York • Montréal • Toronto



Marque déposée

*Fabricants de lainages
de hautes nouveautés*

LESUR

Nouvel Edifice Birks, Square Phillips, Montréal

Paris • New-York • Montréal • Toronto

PERRIN

Paris • Grenoble • Londres • New-York • Montréal

Gants de Haute Qualité

PERRIN GLOVE CO. (Canada) LTD.

437 MAYOR STREET

MONTREAL

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

FONDÉ EN 1880

PRÊTS EN PREMIÈRE HYPOTHÈQUE
ACHATS DE CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES
PRÊTS SUR IMMEUBLES EN CONSTRUCTION

SIÈGE SOCIAL

5, rue St-Jacques Est,
MONTREAL, (Canada)

SUCCURSALES À

QUÉBEC - TORONTO - WINNIPEG - REGINA
EDMONTON - VANCOUVER

COMITÉ DE PARIS: 6, RUE VOLNEY